

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, AD Lozère, période 1622 à 1623 coté 3E9097 relevé par Jerome Cuchet

Le registre commence par 13 pages d'index assez abimées

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9629	1622/11/26	Quittance	Auxilhac,	Abinal Pierre, maréchal, Abinal Gabriel, maréchal, frères	G.Abinal, maréchal d'Auxilhac, reconnaît avoir reçu la somme de 60 livres de P.Abinal, aussi maréchal du même lieu, son frère, en huit sétiers émines de froment, stockées dans la maison de Pierre que Gabriel pourra prendre quand il voudra, issue d'un legs fait à Gabriel par leur père autre Gabriel.	
9520	1622/02/19	Lods	La Canourgue, Marijoulet (Auxilhac)	Albaret Raymond (frère), Castanier Pierre	Frère Raymond Albaret, prêtre et religieux au monastère de la Canourgue, agissant pour le compte de frère Gérard Privat, prieur du monastère, loze Pierre Castanier de Marijoulet suite à la vente qu'il a faite en 1619, pour 75 livres d'une pièce de terre au Marijoulet, relevant de la directe du prieur	
9679	1623/02/27	Contrat de mariage	le Breuilh (pin), Monteils	Aldebert Jean, Reversat Colombe	Contrat de mariage entre Guillaume Aldebert, fils de feu Jean du village du Breuilh, paroisse du Pin et de Colombe Reversat, fille d'Etienne et de Catherine Delmon du village du Monteils même paroisse. Jean est assisté par sa marâtre Aline Alègre et Colombe par ses père et mère, lesquels constituent en dot à leur fille, les biens suivant; provenant des biens paternels, la somme de 200 livres, une couverture de laine, 2 linceuls de toile, 7 bêtes à laine, 3 de poil, 3 vassines, une caisse en pin fermant à clef, provenant des biens maternels, la somme de 260 livres. Jean donne à sa future la somme de 30 livres, laquelle lui donne la somme de 15 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9794	1623/09/03	Contrat de mariage	La Fabriguette (les Hermaux), Bellair (St Dalmazy-Rodez)	Aldebert Pierre Buyzens Plaisance	Contrat de mariage entre Pierre Aldebert, fils de Pierre et de Marie Germain(e) de la Fabriguette paroisse des Hermaux et honnête fille Plaisance Buyzens fille de Raymond et de feu Anne Bastide du village de Bellar (Villar) paroisse de saint Dalmazy au diocèse de Rodez. Plaisance est assistée de son père et de son beau frère, Jean Jourda. Lesquels constituent de dot à leur fille et belle soeur, la somme de 400 livres, 5 robes en drap du présent pays, 2 de la couleur choisie par les futurs, les autres, grises ou brunes, 2 couvertures laine, 4 linceuls de toile, 8 bêtes à laine. Pierre donne en augmentation de dot à sa future la somme de 60 livres, laquelle lui donne la somme de 30 livres. De plus, les parents de Pierre donnent en raison des agréables services qu'il leur a rendu, la moitié de leurs biens présents et à venir, les futurs devront toutefois les nourrir, vêtir et chauffer jusqu'à la fin de leurs jours.	
	1623/09/17	Quittance & reconnaissance	la Fabriguette (les Hermaux), le Viala (Banassac)	Aldebert, Jean Germain Marie Lacas Jean & autre Jean	Jean & autre Jean Lacquas, père & fils du village du Viala, paroisse de Banassac, reconnaissent avoir reçu de Jean Aldebert et Marie Germain, mariés du village de la Fabriguette paroisse des Hermaux, par les mains de leur fils Pierre, la somme de 60 livres en paiement de la dot constituée dans le contrat de mariage de leur fille Antoinette avec Jean Lacquas	
9800	1623/09/17	Quittance & reconnaissance	la Fabriguette (les Hermaux), Bellair (St Dalmazy-Rodez)	Aldebert, Jean & Pierre Germain Marie Jourdan Jean	Jean & Pierre Aldebert, père & fils et Marie Germain, femme de Jean et mère de Pierre, reconnaissent avoir reçu de Jean Jourdan, habitant du village de Bellair paroisse de Saint Dalmazy au diocèse de Rodez, la somme de 200 livres, 3 robes et autres biens en paiement de la dot constituée au contrat de mariage de Pierre Aldebert avec Plasinne Busines sa femme.	
9690	1623/03/19	Quittance	Becques, les Aragoux	Alla Fulcrand cordonnier, Alla Pierre laboureur,	Fulcrand Alla, cordonnier et Pierre Alla, laboureur du village de Becques, paroisse de saint Germain du Teil, fils de feu Gilbert et mari de Marie Aragon, confesse avoir reçu de Guillaume ... laboureur des Aragoux (Montjézieu), la somme de 52 livres et divers autres biens (robes, draps...) en paiement de la dot stipulée au contrat de mariage entre Pierre Alla et Marie Aragon, accordée par Marguerite Aragon, soeur de Marie	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9734	1623/05/07	Arrentement	les Aragoux (Montjézieu)	Aragon Jean laboureur, Crespin Guillaume, laboureur	Jean Aragon, et autre Jean Aragon, fils de feu Michel, du village des Bories des Aragoux, arrente à Guillaume Crespin, aussi laboureur du lieu des Aragoux, un pièce de terre et pré joignant, appelée la Combe, assise aux Aragoux, pour le temps de 7 ans et moyennant la quantité de 8 coupes froment et 4 coupes orge.	
9817	1623/10/06	Testament	les Aragoux (Montjézieu)	Aragon Pierre	Pierre Aragon, laboureur du village des Aragoux, paroisse de Salmon, fils de feu Michel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs, il y convoque les prêtres de la paroisse et donne au curé la somme de 6 sols et aux autres celle de 5 sols. Il donne à sa mère Marguerite Ginesti, la somme de 20 livres, 10 livres au jour de son décès les 10 livres restant en paiements annuels de 3 livres. A Jeanne Aragon, sa soeur, la même somme payable au jour de son mariage, A son autre soeur, Jeanne Aragon, femme de Pierre Alla, aussi 20 livres. A Jeanne Aragon, femme de François Jouve de Montjézieu, une brebis qui lui est due par Jacques Crépin de Montjézieu, à Jean et autre Jean Aragon, ses fils du coté paternel (!), la somme de 10 sols. A tous ses autres parents la somme de 5 sols à se partager entre eux. Il nomme héritière universelle Marguerite Aragon, femme de Guillaume Crépin dudit Aragon.	
9601	1622/09/04	Obligation & antichrèse	Chirac, Le Monastier	Arbousset Jacques, hôte Guiraud Augustin tisserand	Augustin Guiraud, tisserand de Chirac, confesse devoir à Jacques Arbousset, hôte du Monastier, la somme de 56 livres tant pour cause de prêt amiable consenti par Arbousset que pour compte final des affaires qu'ils pouvaient avoir entre eux. Guiraud promet de payer d'ici un an et engage à titre d'antichrèse, une vigne assise à Chirac au terroir du Pradals.	
9568	1622/06/12	Quittance	Auxilhac, Paupouget (St Germain du T.)	Astruc Guillaume, laboureur, Bonnenfant Jacques	G.Astruc, confesse avoir reçu la somme de 44 livres payée par J.Bonnenfant d'Auxilhac, suite à une obligation faite par Bonnenfant au profit d'Etienne Cordeau, laboureur d'Auxillac, son gendre	
9835	1623/10/12	Obligation	Montjézieu, le Pouget (St Germain)	Astruc Pierre, tisserand Pouget Jean, laboureur	Jean Pouget, fils de feu Laurent, laboureur du village du Pouget paroisse de saint Germain du Teil, reconnait devoir à Pierre Astruc, laboureur de Montjézieu, la somme de 80 livres, issue d'un prêt que lui a consenti Pouget. Il promet de rembourser la somme dans un an.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9816	1623/10/06	Testament	Le Villaret (St Germain du Teil)	Avesque Jean, laboureur	Jean Avesque, laboureur du village du Villaret, paroisse de saint Germain du Teil, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain du Teil au tombeau de ses prédécesseurs. Il y convoque les prêtres de la paroisse et leur donne à chacun la somme de 5 sols. Il lègue à ses filles Marguerite et Jeanne la somme de 120 livres, 2 robes en drap du pays et 2 linceuls...	acte incomplet, il manque une feuille au registre
9641	1622/12/24	Achat	Montjézieu	Bach Jean maître maçon, Boissonade maître Guillaume, notaire	Maître G.Boissonade, notaire royal de Montjézieu, vend à J.Bach, maître maçon de Montjézieu, un petit pré assis au terroir del Rieu paroisse de Pin, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 24 livres. Bach en paie réellement 15 livres, les 9 livres restant sont payées au moyen d'une obligation détenue par Bach sur Me Boissonade qui l'en quitte.	
9535	1622/03/10	Obligation	Auxilhac	Balmelle Jean, laboureur, Mazot Antone laboureur	Jean Balmelle, laboureur d'Auxilhac, reconnaît devoir à Antoine Mazot aussi laboureur d'Auxilhac, la somme de 120 livres qu'il promet de payer à la prochaine fête de St Jean, et donne à titre d'antichrèse et engagement un champs qu'il a à Auxilhac, appelé lou Prat	
9845	1623/11/21	Quittance générale	Peyrefiche (les Salses),	Bernon Jean, laboureur Ressouches Marguerite Clapier Jacques	Jean Bernon, laboureur de Peyrefiche, fils de feu Gaspard, reconnaît avoir reçu de Marguerite Ressouches fille de feu Guillaume, par les mains de Jacques Clapier, mari de Marguerite, la somme de 60 livres, pour reste du paiement du contrat de transaction passé entre les parties, reçu par feu Guillaume Boissonade.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9663	1623/02/21	Contrat de mariage	Montjézieu	Besset Guillaume, Françoise Jouve	Contrat de mariage entre Guillaume Besset de Montjézieu et honnête fille Françoise Jouve aussi de Montjézieu. Guillaume est fils de Pierre et de feu Jeanne Salles, Françoise est fille de Barthélemy maître maréchal et de feu Judy (Judith) Dalmière. Françoise est assistée de son père, lequel constitue en dot la somme de 400 livres, une robe, une couverture laine de Montpellier, 2 linceuls de toile, un «objet» en métal valant 6 livres, un chaudron valant 3 livres, un coffre et un plat une assiette une écuelle le tout en étain. Il lui donne de plus une maison chasal assise à Montjézieu, près de la tour vieille, confrontant avec ladite tour, la rue publique et la maison des héritiers de Guillaume Jouve, à présent tenue par les héritiers du seigneur de Montjézieu, en outre un jardin à Montjézieu, un champs au terroir de Chassiriols, contenant 2 journées de boeufs à labourer. Guillaume donne à sa future la somme de 30 livre, laquelle lui donne la somme de 15 livres.	
9742	1623/05/15	Arrentement	Montjézieu	Boissonade (de) Jacques, Montcamp Grégoire, tailleur	Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Mories, chapelain de la chapelle dite de Résouleurs (?), habitant à Montjézieu, arrente à Grégoire Montcamp, tailleur de Montjézieu, un pré et champs appelés de la chapelle aux appartenances de Montjézieu, pour 5 ans et 10 livres par an et 3 émines de froment	
9737	1623/05/09	Concordat	Montjézieu	Boissonade (de) Jacques, prêtre, Clavel Guillaume, prêtre	Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès avait été désigné bénéficiaire de la chapelle des «Récolets» (?) fondée en l'église Saint Martin de Salmon, par feu Gerault Roudez dans son dernier testament reçu par maître Crespin, notaire du Breuilh, et confirmé par noble feu Guyon de Jurquet sr de Montjézieu, collateur de la chapelle, le 15/12/1620. Ce bénéfice lui étant contesté à divers titres par Guillaume Clavel, prêtre du Pavén, ils avaient recouru à l'arbitrage de la cour de Nîmes. Craignant un long et coûteux procès, ils s'accordent entre eux. Ils s'accordent pour couvrir chacun, les frais engagés jusqu'alors, de plus Guillaume Crespin consent à la prise de possession de la chapelle par Jacques de Boissonade, lequel promet 4 sétiers à prendre sur les fruits de la chapellenie.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9629	1622/12/04	Quittance	Auxilhac, le Chardonnet (Auxilhac), Marijoulet (Auxilhac)	Boissonade (maître) Gaspard, notaire, Derouch Pierre, laboureur, Derouch Mathieu et les autres habitants de Marijoulet	P.Derouch, assisté de son cousin M.Derouch, lequel agissant tant pour lui que pour les héritiers de Jean Derouch, et lesdits Antoine & Gabriel Viellevigne, Guillaume Brunel, Pierre Biby, Etienne Cavallier fils de Jean, Jean Forestier, Jean Castanier, Jean Debelle, Jean Fontugnières (?), Jean Paven, Gabriel Doulou (?) et Pierre Delmon, tous laboureur du lieu de Marijoulet. Tous reconnaissent avoir reçu des mains de maître Gaspard Boissonade notaire royal d'Auxilhac, et l'en quittent, la quotité et part de la somme de 6 x 20 livres qui était due par les états du Gévaudan aux habitants du Chardonnet et de Marijoulet, pour le paiement du logement des soldats du régiment du Langudoc, l'année 1621.	
9825	1623/10/30	Quittance	Montjézieu	Boissonade (Me) Barthélemy praticien, Retrun (de) noble Cezar et de la Roche,	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, habitant à Saint germain du Teil, confesse avoir reçu de maître Barthélemy Boissonade, praticien de Montjézieu, la somme de 452 livres contenue en 2 quittances l'une de 210 livres, l'autre de 242 livres. Le sieur Boissonade lui a délivré lesdites quittances rendues dès lors nulles et sans valeur.	
9837	1623/10/12	Quittance	Montjézieu	Boissonade Barthélemy, notaire Montcamp Jean, prêtre & curé	Jean Montcamp, prêtre et curé de la paroisse du Pin, confesse avoir reçu de maître Barthélemy Boissonade, notaire de Montjézieu, la somme de 42 livres et 4 sétiers froment suite au contrat d'accord trouvé entre eux le 4/10 courant	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9658	1623/02/18	Testament	Montjézieu	Boissonade Guillaume, notaire	Maître G.Boissonade, notaire royal de Montjézieu, malade et alité, lègue à Ysabeau Boissonade, femme de Arthur de Bompar, bourgeois de Mende et à Catherine Boissonade, femme de maître Pierre Maynial, notaire royal, ses filles légitimes, outre la dot qu'il leur a consentie lors de leur mariage, la somme de 6 livres à chacune, plus lègue à noble Pierre de Boissonade, sieur d'Auxilhac, son frère, la somme de 7 livres, plus donne à son filleul, Guillaume Boissonade, fils du sieur d'Auxilhac, la somme de 30 livres, plus lègue à chacun des autres enfants du sieur d'Auxilhac, la somme de 30 sols, plus donne à son autre frère Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Marvejols, sa somme de 6 livres, plus lègue à Barthélemy Boissonade, praticien, son fils naturel, la somme de 50 livres et lui confirme la donation qu'il lui a faite de la somme de 163 livres, plus lègue à tout autre parent prétendant hériter de ses biens, la somme de 5 sols à se partager entre eux. Il nomme héritier universel son fils légitime Jean Boissonade à qui il substitue, s'il venait à mourir sans enfant, sa fille Ysabeau, puis Catherine	fait & récité à Montjézieu, maison du testateur, présent noble Antoine de Jurquet, noble Jean de Jurquet, prêtre et prieur des Salses, Antoine Rotgier fils de feu Me Guillaume (?)
9836	1623/10/12	Reconnaissance	Saint Aulane (?) Rodez, Auxilhac	Boissonade Jean & Gaspard Delherm Guillaume, marchand	Jean et Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, père et fils, reconnaissent avoir reçu de Guillaume Delherm, marchand de la ville de saint Aularye (Ste Eulalie) diocèse de Rodez, la somme de 200 livres que leur devait Delhomme suite à la vente par les Boissonade de 3 quintaux de laine, achetés 84 livres, le restant de la somme soit 116 livres, en complément de la somme de 900 livres constituée en dot à Claire Delherm, épouse de Gaspard et soeur de Delherm.	
9735	1623/05/07	Arrentement	Montjézieu, le Paven (Auxilhac)	Boissonade Jean, notaire, Bonnieu Guillaume, laboureur	Me Jean Boissonade, praticien de montjézieu, fils de feu Guillaume Boissonade, assisté de Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Marvejols, son oncle et de son frère Barthélémy Boissonade, arrente à Guillaume Bonnieu, laboureur de Montjézieu, 2 champs joignant, appelés la Combes et des Rassiers, un autre pré appelé la combe du puech, avec un petit champs placé au-dessus, un autre champs appelé de saint Jean et finalement un autre champs. L'arrentement est passé pour le temps de 5 ans et pour la quantité de 3 sétiers 6 coupes de blé, moitié orge, moitié froment.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9736	1623/05/08	Achat	Montjézieu	Boissonade Jean, notaire, Castanier Jean, brassier	Jean Castanier, brassier de Montjézieu, vend à Jean Boissonade, praticien de Montjézieu, un petit tronçon de terre qu'il a au terroir de la Coste qui relève de la directe du marquis de Canilhac, pour la somme de 20 livres que Jean Boissonade promet de payer sous peu.	
9728	1623/05/03	Arrentement	Cadenet (St Germain du T.)	Boissonade Jean, notaire, Gineste Jean, charpentier	Me Jean Boissonade, praticien de Montjézieu, fils de feu Guillaume Boissonade, assisté de Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès, son oncle, de Antoine de Bompar, bourgeois de Mende, son beau-frère et de son frère Barthélémy Boissonade, arrente à Jean Gineste charpentier du village de Cadenet, paroisse de st Germain du Teil, le four banal de Montjézieu avec la maison appelée de la Grangette, pour le temps de 5 ans pour le prix de 46 livres par an payable en 2 termes. Le rentier en paiera les charges et censives chaque année, il devra de plus faire faire les réparations aux dépends du sieur Boissonade	
9631	1622/12/04	Quittance	Auxilhac, le Chardonnet (Auxilhac), Marijoulet (Auxilhac)	Boissonade maître Gaspard, notaire	Pierre Abinal, maréchal d'Auxilhac, tant pour lui que pour autre Pierre Abinal, syndic dudit lieu, promettent de faire ratifier le présent contrat à Jean Neste (?), Antoine Mazot, Guillaume Cavallier fils d'autre, Bernard & Jean Solignac, frères, Pierre Cavallier dit Pichot, Pierre Boissonade, autre Pierre Cavallier vieux, Pierre Abinal dit Quintin, Jean Balmelle, Jean Cablat, Marsal Cavallier, Pierre Bonnet, Pierre Chalfond, Catherine Bourgade femme d'Antoine Chabert, Gensanne Gras(se) femme de Raymond Quintin, Marguerite Salotte femme d'Etienne Causse, Marguerite Bruel tous habitant Auxilhac et Jean Clavel fils de feu Etienne, laboureur aussi syndic, habitant du Paven. Jean Barnier, Léonard-Antoine de Lascols, Jean Cévenier Sartre, Pierre et Estienne Bruel, Pierre Abinal prieur, Pierre Cévenier jeune, Antoine Bonnet, Jean Boissonade, Jean Vidal laboureur, Jean Clavel meunier du moulin de Florit et Jean Bossugues meunier du moulin de la Tieule. Tous reconnaissent avoir reçu des mains de maître Gaspard Boissonade notaire royal d'Auxilhac, et l'en quittent, la quotité et part de la somme de 6 x 20 livres qui était due par les états du Gévaudan aux habitants d'Auxilhac, du Chardonnet et de Marijoulet, pour le paiement du logement des soldats du régiment du Languedoc, l'année 1621.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9662	1623/02/20	Résignation	Montjézieu	Boissonade maître Guillaume, notaire	maître G.Boissonade, résigne son office de notaire royal de Montjézieu en faveur de son fils légitime Jean Boissonade et lui substitue son fils naturel Barthélemy au cas où Jean ne serait pas admis,	
9566	1622/06/12	Arrentement	Montjézieu, le Villaret (les Hermaux)	Boissonade Me Barthélémy, Mathieu Jean, prêtre	Jean Mathieu, prêtre du Villaret, paroisse des Hermaux et chapelain de la chapelle St Antoine & St Blaise en l'église du Pin, arrente à Me Barthélémy Boissonade, notaire de Montjézieu, un pré dépendant de cette chapellenie, assis au Ségala, pour 5 ans et 30 livres par an.	
9567	1622/06/12	Sous arrentement	Montjézieu, le Ségala (Pin)	Boissonade Me Barthélémy, Roudier Jean, laboureur	B.Boissnade sous-arrente à J.Roudier, le pré ci-dessus pour 5 ans et 30 livres annuelles	
9538	1622/03/18	Quittance	Auxilhac, Auberoque (St Dalmazy-Rouergue)	Boissonade Me Gaspard, Larquet Jean	J.Larquet, habitant au village d'Auberoque, paroisse de St Dalmazy au diocèse de Rodez, confesse avoir eu et reçu de Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, et l'en quitte, la somme de 44 livres, payée en sétiers blé et orge, partie d'une somme plus grande, en vertu de l'accord entre parties reçu par Me Gaspard Boissonade	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9783	1623/07/03	Accord	Nogaret (st Pierre), le Paven (Salmon), Cmpcros (st Germain du Teil)	Bonbernard Jean Clavel Jehan, laboureur Pouget Guillaume, laboureur	Jean Bonbernard, fils de feu autre Jean, laboureur du village de Nogaret, paroisse de saint Pierre, héritier de sa mère Charlotte Clavel(le) de plusieurs pièces de terre notamment d'un pré et d'un champs tenu par Guillaume Pouget, laboureur de Champcros paroisse de saint Germain du Teil, qui lui a été baillé à titre d'échange par noble César de Retrun sieur de la Roche, ainsi qu'un pré et pastoral joignant et un autre pré. Feu Michel Clavel prêtre et oncle de Jehan Clavel, laboureur du Paven paroisse de Salmon, avait fait saisir, pour défaut de paiement par feu Charlotte Clavel(le) de la somme de 33 écus, et, abusant de la minorité de Bonbernard, avait vendu ou échangé le 3/07/ 597, avec le sieur de la Roche lesdits biens, pour la somme de 22 écus. Les pièces de terre valant le double, Bonbernard avait fait saisir la cour et siège présidial de Nîmes qui avait condamné Clavel à lui rendre et les terres et la somme. Au contraire, Jean Clavel et Guillaume Pouget, se défendent en disant que les terres ont été vendues au juste prix et que Bonbernard ne peut rien prétendre. Ils s'accordent néanmoins de la manière suivante; ils renoncent chacun aux procès engagés, Bonbernard renonce à ses prétentions contre paiement par Clavel de 8 livres tournois, Pouget 10 livres tournois et César de Retrun au nom du sieur Claude de Retz seigneur de Cougoussac, comme marie de Françoise de Retrun, héritière du sieur de la Roche, aussi la somme de 10 livres tournois	
9625	1622/11/25	Quittance	St Pierre de Nogaret, le Vergougnoux (le Pin)	Bonbernard Pierre, meunier, Lamouroux Etienne, laboureur	P. Bonbernard, meunier de St Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu d'Etienne Lamouroux, laboureur du village du Vergougnoux, paroisse du Pin, la somme de 45 livres, en paiement des droits de légitime de sa femme.	
9731	1623/05/07	Obligé	les Hermaux	Bonnieu Jean, laboureur, Gelly Antoine, laboureur	Jean Bonnieu et autre Jean, père & fils, laboureurs au lieu des Hermaux, reconnaissent devoir solidairement à Antoine Gelly, fils de feu Michel, laboureur des Hermaux, la somme de 66 livres qu'il leur consent au titre de prêt amiable. Ils disent vouloir employer 55 livres pour libérer le pré et le champs de la Galische aux appartenances de la Violle, tenus en engagement par Jean Boissonade de Saint Germain	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9859	1623/12/20	Testament	Montjézieu	Bonnieu Jeanne	Jeanne Bonnyeu (Bonnieu), veuve de feu Jean Bonnenfant de Montjézieu, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs, elle y convoque les prêtre de la paroisse et l'ermite de Saint Jean du Vedel et leur donne à chacun la somme de 5 sols et veut qu'il soit fait l'aumône du pain et du vin à la porte de l'église de Salmon, durant sa neuvaine. Elle lègue à Guillaume Bonnenfant, son fils, la somme de 100 livres, payable pour moitié quand il se mariera, l'autre moitié par paiements annuels égaux de 10 livres. A sa fille Catherine, une maison qu'elle a à Montjézieu (confronts), une pièce de terre au terroir de la coste, plus une faisce de bois planté de châtaigniers au terroir de la Rives, plus une autre terre et finalement la somme de 100 livres que lui a donnée Durand Ségala de Busses, l'ensemble devant lui être donné lorsqu'elle se mariera. Elle lègue à Catherine Gineste, fille de Guillaume Gineste des Reynets la somme de 20 sols, à Jeanne Dutran, fille de Pierre Dutran de Montjézieu, une bague d'argent de 10 sols, à Jean Bonnenfant, son filleul, la somme de 20 sols, et finalement 5 sols à se partager entre ses autres parents. Elle nomme héritière universelle sa fille Catherine, femme de André Balmagiuer (ou Valmaguier), maréchal de Montjézieu.	
9542	1622/04/12	Lods	Auxilhac, Montjézieu	Bossugue Jean, Boissonade Barthélémy, Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse,	A de Jurquet agissant pour le compte des enfants de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, son frère et Barthélémy Boissonade, rentier des rentes et revenus dudit feu seigneur, par arrentement signé en juillet 1621, lozent la vente passée par Etienne Mazot d'Auxilhac à Jean Bossugue, meunier du moulin de la Tieule à Auxilhac, d'un pré assis à la rivière d'Auxilhac, relevant de la directe du seigneur, pour la somme de 45 livres.	
9622	1622/10/28	Nouveau bail	Saint Germain du T., les Salses	Boudon (maître) Bertrand, notaire, Brun Pierre métayer	Maître B.Boudon, accorde au titre de nouveau bail à Pierre Brun métayer de la métairie du crouzet, ladite métairie pour la quantité de 10 sétiers de seigle et 2 chapons avec droit de prendre du bois de chauffage et la charge de payer la censive annuelle de 5 sétiers 2 coupes de seigle et une gélina à Jacques de Beaufort de Montboissier marquis de Canihac de qui relève la métairie	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9559	1622/05/29	Testament	les Bondons (St Germain du t.)	Boudon Antoinette,	Antoinette Boudon(ne), femme de Pierre Lafont, laboureur du lieu des Boudons paroisse de Saint Germain du Teil, en bonne santé déclare vouloir être enterré au cimetière de saint Germain au tombeau de ses prédécesseurs et lègue à ses enfants légitimes et naturels Jean, Raymond et autre Jean Lafont, à chacun la somme de 33 livres payable, la moitié quand ils se marieront, le reste soit 16 livres 10 sols en paiements annuels égaux de 3 livres un an après leur mariage, à ses filles Antoinette et Françoise et à chacune la somme de 90 livres, un drap gris, 2 robes, une couverture du pays, 2 linceuls..., à ses autres parents la somme de 5 sols à se partager entre eux et nomme héritière particulière son autre fille Catherine Lafont, femme de Laurent Nideau habitant des Boudons. Elle lui substitue au cas où elle n'aurait pas d'enfant, son fils Raymond, puis son autre fils Jean et Jean le jeune et enfin ses filles Antoinette et Françoise.	
9723	1623/04/30	Obligé	Saint Germain, le Crouzet (les Salses)	Boudon Bertrand, Antoine & Yzac Brun	Antoine et Yzac Brun, frères, reconnaissent devoir à Boudon, la quantité de neuf sétiers blé que Boudon avait consenti à leur père, feu Pierre, qu'ils promettent de rembourser en 3 ans et en plusieurs termes.	Jean de Jurquet, prieur des Salses témoin
9724	1623/05/01	Obligé	Saint Germain, le Crouzet (les Salses)	Boudon Bertrand, Yzac Brun	Yzac Brun, fils de feu Pierre, du village du Crouzet, paroisse des Salces, reconnaît devoir à Bertrand Boudon, de st Germain du Teil, la quantité de 4 sétiers de seigle, en paiement du contrat d'arrentement que Boudon avait consenti à son père.	
9721	1623/04/30	Ratification de bail	Saint Germain, le Crouzet (les Salses)	Boudon Bertrand, Antoine & Yzac Brun	Bertrand Boudon, baille à Antoine et Yzac Brun, frères et fils de feu Pierre Brun, la métairie qu'il avait arrentée à leur père en 1622 pour la quantité de 12 sétiers seigle payables à Boudon et la censive de 4 sétiers seigle et 18 livres à payer chaque année au marquis de Canilhac. Ils devront en outre payer toutes les charges et tailles de la métairie	Jean de Jurquet, prieur des Salses témoin

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9813	1623/10/01	Quittance	Moriès (le Pin), st Germain du Teil	Boudon Bertrand, marchand Aragon G...	Bertrand Boudon, marchand de Saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu suite à une sentence obtenue contre G... Aragon, laboureur du village de Moriès paroisse du Pin, la somme de 141 livres en paiement des arrérages des censives dus par ce dernier à Bertrand Boudon et à son père feu Durand, du temps qu'ils étaient rentiers des rentes et revenus du marquis de Canilhac.	
9595	1622/07/25	Arrentement	St Germain du T., Montjézieu	Boudon Bertrand, notaire, Jouve Barthélémy maître maréchal	B. Boudon, notaire de Saint Germain du Teil, arrente à Barthélemy Jouve, maître maréchal de Montjézieu, terre et champs et leurs dépendances, maison, pailler, étable, champs et jardin, assis aux appartenances de Montjézieu, appartenant à Antoinette Ressouches, pour 3 ans et la quantité de 3 (?) sétiers de blé, savoir 30 coupes froment, 3 émines orge, 3 émines avoine. Boudon sera tenu payer les tailles et censives	
9814	1623/10/01	Achat	Saint Germain du Teil, Montjézieu	Boudon Durand, maréchal, Nogaret Etienne, laboureur	Etienne Nogaret laboureur de Saint Germain du teil, fils de feu Jean, vend à Durand Boudon, maréchal de Saint Germain du Teil, le champs de la croix assis à St Germain, dépendant du seigneur de Sallèles, pour la somme de 20 livres	
9815	1623/10/01	Pacte de rachat	Saint Germain du Teil, Montjézieu	Boudon Durand, maréchal, Nogaret Etienne, laboureur	pacte de rachat, entre les mêmes, du champs ci-dessus vendu, dans un délai de 5 années, pour la même somme de 20 livres	
9688	1623/03/15	Revente	Saint Germain du teil	Boudon Durand, maréchal, Nogaret Etienne	Rachat par Etienne Nogaret de saint Germain du teil, à Durand Boudon, maréchal de la même ville, d'un champs qu'il tient de sa femme Jeanne de Lacalm, appelé la Combe, assis aux appartenances de St Germain du teil, qu'il lui avait vendu avec pacte de rachat en 1622 pour la même somme de 63 livres	
9588	1622/07/07	Lods	la Viole (St Germain du T.)	Bourgade Barthélémy, laboureur, Nugier (de) noble Antoine sr de la Roche	Noble Antoine de Nugiers sr de la Roche, rentier des rentes et revenus du seigneur de la Roche, loze la vente faite par Jacques Pellat laboureur de la Viole, à Barthélémy Bourgade aussi de la Viole, d'un petit chazal de maison ruinée avec un tronçon de terre joignant, relevant de la directe du seigneur de la Roche, pour la somme de 39 livres.	Il n'est pas mentionné le lieu où se trouvent les biens vendus

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9858	1623/12/03	Quittance	Beauregard (st Germain) Saint Germain du Teil	Bourgade Pierre Daudé Claude Pierre Grosset	Claude Daudène (Daudé) et Pierre Bourgade, mère et fils, du village de Beauregard paroisse de saint Germain du teil, reconnaissent avoir reçu de Pierre Grosset, laboureur de saint Germain, la somme de 150 livres et divers autres biens, constituant la dot stipulée au contrat de mariage de Pierre Grosset avec Béatrix Bourgade	
9753	1623/05/30	Contrat de mariage	Saint Germain du Teil	Bourgade Pierre, Beatrix Grousset	Contrat de mariage entre Pierre Bourgade, laboureur, fils de feu Arnal et de Claude Dandène (Daudé), du village de Beauregard paroisse de Saint Germain et Béatrix Grosset(te) fille de Pierre plus jeune et de Jeanne Clavel(le) de Saint Germain du Teil. Ces derniers constituent en dot à leur fille, la somme de 300 livres, 3 robes en drap du pays, une couverture bonne et suffisante, 4 linceuls de toile, 9 bêtes à laine, une captale, 2 plats, une assiette, 2 écuelles... Pierre donne en augmentation de dot, la somme de 60 livres, Béatrix donne la somme de 30 livres. Claude Dandin, donne à son fils en remerciement des bons services qu'elle a reçu de lui, la moitié de ses biens présents et à venir. Les futurs mariés devront cependant la loger, nourrir, vêtir et chausser le restant de sa vie. fait et récité au château de la Roche paroisse de saint Germain.	présents, Jean Retrun, prêtre et curé de saint Germain, noble Jacques de Jaunan et César de Retrun et de la Roche, Guillaume Pouget de saint Germain et Guillaume Pouget de Champcros.
9856	1623/12/03	Achat	les Hermaux, le Villaret (les Hermaux)	Bouscari Guillaume laboureur Mathieu Antoine dit gallan, laboureur	Guillaume Bousquary, laboureur des Hermaux, vend a Antoine Mathieu dit Gallan, laboureur du village du Villaret paroisse des Hermaux, d'une pièce de terre contenant champs et bois sise aux appartenances des Hermaux, relevant du seigneur de la Roche, pour la somme de 60 livres.	
9536	1622/03/10	Quittance	Nois...(Les Salces), Montjézieu	Brun Yzac, tailleur de Nois..., Rotgier Guillaume, Chambrun (de) Pierre sr de Lempéry	G.Rotgier baille du mandement de Montjézieu, confesse avoir reçu d'Yzac Brun, fils de Pierre habitant en la paroisse des Salses, la somme de 77 livres 10 sols, de laquelle il remet 17 livres 10 sols à Me Bathélémy Boissonade, notaire royal de Montjézieu, les 60 livres restant les décharge à noble Pierre Pineton de Chambrun sieur de Lempéry	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9780	1623/07/02	Contrat de mariage	Peyrefiche (les Salses), Combret (Saint Germain)	Brunel Barthélémy Clavel(le) Gabrielle	Contrat de mariage entre Barthélemy Brunel, fils de feu Jean et de Marguerite Védrinelle, laboureur du village de Peyrefiche paroisse des Salses et Gabrielle Clavel(le), fille de Pierre Clavel et de Marguerite Tardieu de Combret paroisse de saint Germain du Teil. Barthélemy est assisté d'Alexandre Chastain laboureur de Pierrefiche, son proche parent et Gabrielle de ses parents. Pierre et Marguerite Clavel constituent en dot à leur fille, la somme de 270 livres, 2 robes grises ou brunes garnies, 2 linceuls de toile, 7 bêtes à laine. Il donne à sa future en augmentation de dot la somme de 30 livres, Gabrielle donne la somme de 15 livres. Fait & récité o Combret, dans la maison de noble Pierre de Chambrun au nom de sa femme.	
9563	1622/05/30	Contrat de mariage	Montjézieu, Auxilhac	Cabannes Jean de Montjézieu Brugnières Marie d'Auxilhac	Contrat de mariage entre Jean Cabannes, plus jeune, habitant à présent à Montjézieu et Marie Brugnières d'Auxilhac. Marie est la fille de feu Guillaume et de Raymonde Mounièr(e). Jean est assisté et autorisé d'autre Jean Cabannes, plus vieux, son frère et Marie de sa mère. Elle constitue en dot l'ensemble de ses biens présents et à venir et la somme de 30 livres. Jean lui donne de son côté la somme de 15 livres.	
9526	1622/03/24	Obligation	Montjézieu, Nogaret (St Pierre)	Castanier Jean Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse	A.de Jurquet, agissant au nom des héritiers de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Castanier fils de feu Durand, de Nogaret paroisse de Saint Pierre, la somme de 64 livres en reste du paiement de 4 sétiers qui étaient dus par Durand Castanier au feu seigneur de Montjézieu	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9634	1622/12/15	Transaction	les Salses, Champrcos	Cavalier André, laboureur, Cavalier Etienne, frères	Raymond Cavallier et Dauphine Castagnier étant morts ab intestat, aucun de leurs 7 enfants (Jean, Guillaume, André, Etienne, Vidal, Asturge et Anne) n'avait pu profiter du «bel et ample» héritage qu'ils laissaient. Etienne, habitant Champcros paroisse des Salses, s'étant approprié lesdits biens sans titre, son frère André, laboureur aussi de Champcros, l'avait fait assigner devant la cour commune du Gévaudan, réclamant un tiers de l'héritage, ses frères et soeurs, Jean, Vidal, Asturge et Anne étant décédés aussi ab intestat. Etienne conteste et avance que leur père dans son dernier testament avait légué à chacun des 7 enfants la somme de 20 écus et qu'à ce titre il ne pouvait plus prétendre à rien sur les biens du père, sauf les droits qu'il a acquis depuis le décès de ses frères & soeurs et 1/3 sur les biens de faible valeur de leur mère décédée ab intestat. A l'instance de leurs parents et amis, les 2 frères s'accordent à l'amiable. Ils renoncent en premier lieu au procès, Etienne promet de payer à son frère la somme de 30 livres à la prochaine fête de Noël, André lui cèdera alors l'entièreté de ses droits sur les biens paternels, maternels et fraternels.	
9616	1622/10/20	Contrat de mariage	Combret, Montagut (St Germain du T.)	Cavalier Laurent, Claude Lacas	Contrat de mariage entre Laurent Cavallier, laboureur de Combret paroisse de saint Germain du Teil et Claude Lacqas(se). Laurent est fils de feu François et de Jeanne Martin(e), Claude est fille de Jean Lacquas et de Catherine Noirigade de Montagud paroisse de saint Germain du Teil. Laurent et représenté par sa mère et Claude par son père et sa mère et par Jacques son frère héritier. Jean & Jacques Lacquas, père & fils, consitiue en dot à Claude la somme de 220 livres, 2 robes en drap du pays, l'une de la teinture que voudront les futurs, l'autre grise ou brune, une couverture de laine, 2 linceuls de toile, 8 brebis. Claude donne à Laurent son futur, en augmentation de dot, la somme de 35 livres. Jeanne Martin(e), mère de Laurent, lui cède, en reconnaissance des services qu'il lui a rendu, la moitié de ses biens présents et à venir. Laurent devra néanmoins payer à ses soeur Gabrielle et Jeanne, et à chacune, la somme de 120 livres au jour de leur mariage, conformément à son testament reçu par maître Boissonade en 1619	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9665	1623/02/22	Quittance & reconnaissance	Montagut (St Germain du T.), Combret	Cavalier Laurent, Jacques Lacas	Laurent Cavalier, laboureur de Combret, fils de feu François, reconnaît avoir reçu de Jacques Lacas, laboureur de Montagud, la somme de 68 livres, en déduction de la somme promise au contrat de mariage par Jean et Jacques Lacas, père et fils, à l'occasion du mariage de leur soeur et fille Claude avec Cavalier	
9829	1623/11/09	Quittance	Marijoulet (Salmon), Montjézieu	Cavallier Jean, laboureur Jouve Barthélemy, maréchal Fabre Guillaume, tisserand Cabannes Jean	Barhélemy Jouve, maréchal, Guillaume Fabre, tisserand et Jean Cabannes, fils de feu Guillaume, tous de Montjézieu, comme ouvriers pour la réparation de l'église Notre Dame de Montjézieu, confessent avoir reçu de Jean Cavallier, laboureur du lieu de Marijoulet paroisse de Salmon, la somme de 25 livres qu'il était tenu de payer à la confrérie dit du chapelain, fondée en l'église Notre Dame par 3 contrats reçu par feu maître Jean Boissonade, notaire de Montjézieu, l'un en 1542 les autres en 1550 et 1551. Cavallier avait été condamné à payer la somme par sentence des officiers ordinaires du prieur conventuel de la Canourgue, sentence confirmée par la suite par la cour et siège présidial de Nimes.	noble Antoine de Nugiers sr de la Roche et Jacques de Boissonade, chanoine de Moriès, témoins
9647	1623/01/15	Quittance	Les Violles (St Germain du T.) Champcros	Cayrel Guillaume, laboureur, Pouget Guillaume, marchand	Guillaume Cayrel, laboureur, fils de feu Jean, du village des violes, paroisse de St Germain du teil, confesse avoir reçu de Guillaume Pouget, marchand de Champcros, la somme de 36 livres pour paiement du douaire et droit de légitime de Jeanne Pouget(te), sa mère	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9569	1622/06/13	Testament	Les Busses (Montjézieu),	Cere Jeanne	Jeanne Cerene (Cère), femme de Pierre Brunels du village de Busses paroisse de Salmon, malade et alitée, veut être enterrée au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs et lègue à Jeanne, Marguerite, Anne & Claude ses filles, la somme de 50 livres, la moitié payable au jour de leur mariage, l'autre un an après en paiements annuels de 5 livres lesquelles filles renonceront à leurs droits sur ses autres biens, à Jamme et Pierre ses autres enfants la somme de 30 livres, la moitié payable quand ils se marieront ou auront atteint l'âge de 25 ans, l'autre moitié par paiements annuels de 5 livres, à son mari la somme de 60 livres, à ses autres parents la somme de 5 sols à se partager entre eux et nomme son héritier particulier son père Raymond. Fait aux Bondons dans la «maison fougagne» de la testatrice.	nom de famille difficilement déchiffrable dans l'acte, transcrit Cerene dans l'index
9791	1623/07/10	Obligation	Auxilhac, les Reynets (Salmon)	Chabert Antoine, mulatier, Bonnyeu (Bonnieu) Guillaume	Antoine Chabert), mulatier d'Auxilhac, confesse devoir à Guillaume Bonnyeu de Reynets la somme de 19 livres pour solde du compte arrêté entre eux de toute affaire et négoce. Chabert s'engage à payer ladite somme d'ici la saint André apôtre.	
9609	1622/10/04	Achat	Auxilhac, Montjézieu	Chabert Antoine, mulatier, Cros (maître) Pierre, hôte	A. Chabert, mulatier d'Auxilhac, vend à maître P.Cros, hôte de Montjézieu, une maison, aire et Jardin joignant, sise à Auxilhac, pour le prix de 200 livres, payé en partie par Cros, par la cancellation d'une obligation de 25 livres que lui avait consentie Chabert.	
9820	1623/10/19	Achat	Saint Pierre de Nogaret	Chassany Guillaume, maçon Pigieyre (Pigière) Pierre, charpentier	Pierre Pigieyre, charpentier et Antoinette Solignagne (Soulignac), mariés de saint Germain du Teil, vendent à leur beau fils Guillaume Chassany, maçon de saint Pierre de Nogaret, une partie de pré et un champ joignant, assis aux appartenances de Saint Pierre et relevant du seigneur de Trélans, pour la somme de 15 livres que l'acheteur promet de payer en 3 termes. Les vendeurs lui font donation de la plus grande valeur du bien vendu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9838	1623/10/13	Achat	Combret (St Germain),	Clavel Pierre, laboureur Lacas Antoine, laboureur	Antoine Lacquas, laboureur de Combret, vend à Pierre Clavel, fils de Laurent, aussi laboureur, de Combret, un champs sis à Combret, pour la somme de 100 livres. dans les confronts sont nommés le sr de Canilhac, demoiselle Madeleine de grangers femme de noble Pierre Pineton de Chambrun et Pierre de Rey au nom de sa femme	
9840	1623/10/13	Pacte de rachat	Combret (St Germain),	Clavel Pierre, laboureur Lacas Antoine, laboureur	pacte de rechat du champs ci-dessus pour la même somme et sans mention de délais	
9826	1623/10/30	Ratification	Le Monastier	Compte Antoine, maître maçon Mazot Jean	Antoine Compte, maître maçon de la ville du Monastier lès Chirac, ratifie la vente faite par son père Guillaume Compte à Jean Mazot du village de la Rouvière paroisse de Saint Bonnet de Chirac	
9809	1623/09/30	Achat	le Monastier, la Rouvière (St Bonnet de Chirac)	Compte Guillaume, maçon Mazot Jean	Guillaume Compte, maçon de la ville du Monastier, vend à Jeanne Thoyron, veuve de Jean Mazot du village de la Rouvière, paroisse de Saint Bonnet de Chirac, et au nom de son fils autre Jean, une pièce de terre labourable aux appartenances de la Rouvière, acquise par lui de feu Jean Peyraube (dans les confronts est nommé un autre fils de Jean Mazot, Guillaume), relevant du seigneur de Montjézieu. La vente est établie pour la somme de 105 livres de laquelle Jeanne paye comptant 30 livres, le reste devant être payé à la prochaine saint Martin.	
9725	1623/05/03	Contrat de mariage	Cambon (diocèse Rodez)	Cornuejols Guillaume Clavel Hélix	Contrat de mariage entre Jacques Cornuejols laboureur du village de Perolguiere paroisse du Cambon, diocèse de Rodez et Hélix Lacquas(se), veuve de Guillaume Clavel du Fromenteyrols paroisse de Salmon ayant atteint l'âge de 30 ans. Helix apporte en dot l'ensemble de ses biens dont sa maison avec étable et pailler, jardin, prés, champs et bois. Cornuejols sera tenu apporter en cabal ou argent, la somme de 324 livres. Il donne en augmentation de dot, la somme de 100 livres et Hélix lui donne la somme de 60 livres.	
9514	1622/01/03	Quittance & reconnaissance	les Aragoux (Montjézieu)	Créspin Guillaume laboureur, Alla Gérard & Pierre,	Pierre & Gérard Alla reconnaissent avoir reçu de Guillaume Crespin, laboureur des Aragoux, paroisse de Salmon, la somme de 23 livres en paiement des droits de légitime de Marie Aragon, femme de Pierre Alla.	document mal numérisé

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9739	1623/05/14	Contrat de mariage	Montjézieu, la Violle (St Germain du T.)	Crespin Jehan, Antoinette Castanier	Contrat de mariage entre Jehan Créspin, tisserand de Montjézieu, fils de Jacques et d'Antoinette Bossugue et honnête fille Antoinette Castanier fille de Guillaume et de feu Louise Rotgier(e) du village du Vialla paroisse de saint Germain du Teil. Jehan est assisté de son père, Antoinette de son père et de son beau frère Marc-Antoine Vacquier (?) lesquels lui constituent en dot la somme de 450 livres, 4 robes, 4 linceuls. En outre au titre de ses droits maternels, la somme de 80 livres tournois à laquelle somme Marc-Antoine Vacquier rajoute la somme de 70 livres. Jacques Crépin, de son côté, en remerciement des bons services qu'il a reçu de son fils, la moitié de ses biens présents et avenir.	
9544	1622/04/12	Quittance réciproque	Montjézieu	Cros Pierre & Etienne, Bonnenfant Guillaume & Delfont Marie, mariés	Pierre et Etienne Cros, père et fils, de Montjézieu d'une part et Guillaume Bonnenfant et Marie Delfont mariés aussi de Montjézieu d'autre. Les Cros en tant que collecteurs de tailles du roi en l'année 1621, avaient intenté contre Marie Delfont refusant de payer la somme qui lui était réclamée, une procédure pour cause de «rébellion». Marie, ayant été battue par lesdits Cros, avait recouru aux officiers ordinaires du mandement de Montjézieu, agissant pour le marquis de Canilhac. Les parties s'accordent finalement, les époux Bonnenfant payent la somme de 8 sols (!!) et chacune des parties, annule leur action en justice. Fait & récité devant la porte du château	Antoine de Jurquet sr de Sallèles témoin.
9760	1623/06/07	Ratification de donation	les Busses (Montjézieu), Montjézieu	Delfau Jean Vidal, laboureur, Jurquet (de) noble Jacques, prêtre	Jean Vidal Delfau, laboureur du village des Busses, confirme et ratifie la donation de tous ses biens à feu noble Jacques de Jurquet, prêtre et prieur de Salmon, reçue par Pierre Dieulofes, notaire de Chirac. Jacques de Jurquet avait dans son dernier testament, fait son héritier universel, son neveu feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Jean Vidal Delfau, confirme la donation au profit des héritiers déjà nommés ou à nommer dudit sieur de Montjézieu représentés par noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles. Celui-ci promet de payer annuellement les pensions constituées dans la donation.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9769	1623/06/24	Lods	Combret (St Germain),	Delpon Guillaume, laboureur, Nugiers (de), noble Antoine, sieur de la Roche et de la Tour	Noble Antoine de Nugier sr de la Roche et de la Tour, rentier de rentes, revenus et droits de lods dus au marquis de Canilhac, loze la vente faite par noble Claude de Retz, seigneur de Bressoles et Servières à Guillaume Delpon, laboureur de Combret, du pré appelé de Castanier et d'un tronçon de champs joignant assis à Combret et relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 115 livres	
9707	1623/04/19	Achat	Combret (St Germain), Servières	Delpon Guillaume, laboureur, Retz (de) noble Claude, sr de Cougoussac	noble Claude de Retz, sr de Cougoussac, Servières et la Roche, vend à Guillaume Delpon, laboureur de Combret, paroisse de saint germain du Teil, pour la somme de 115 livres, un pré, un bois et un tronçon de champs joignant, relevant du seigneur de Canilhac, qui se confronte entre autres au champs de noble Pierre Pineton (de) Chambrun, au nom de sa femme	part & recite a Montjézieu, maison du notaire, présents noble Antoine de Jurquet, noble Jean de Jurquet, prêtre et prieur des Salses
9667	1623/02/22	Obligation	Saint Germain du teil, Montjézieu	Deltour Antoine, Jean, maçon Valentin	Augustin Valentin, maçon du lieu de Montjézieu, reconnaît devoir à Antoine Deltour, fils de feu autre Antoine, de saint Germain du Teil, la somme de 80 livres, pour l'achat d'un cheval poil castan.	
9770	1623/06/25	Quittance & reconnaissance	Trélans, le Fromental (les Salses)	Deltour Jacques, Jean, laboureur Sagnier	Jean Sagnier, laboureur du Fromental, paroisse des Salses, reconnaît avoir reçu de Jacques Deltour, fils de feu Antoine et de Jeanne Lombasagne, de Trélans, la somme de 400 livres payée en une obligation de 24 livres consentie à Sagnier par Jean Ressouches dit Raynal, du village de Fabrèges, autre de Guillaume Brun consentie à Guillaume Deltour dit Sagnet pour 8 livres, autre de Jean Roux au profit de Jacques Deltour pour 15 livres, autre de Guillaume Deltour son frère de 14 livres à Jacques Deltour, autre de Jean Laurent de 26 livres, autre de 30 livres de Jean Saltel, autre de 18 livres d'Etienne..., autre de 65 livres de Guillaume Couderc, autre de 26 livres de Jean Carlac, faisant la somme de 246 livres. Les 154 livres restant sont payées comptant par Jacques Deltour	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9747	1623/05/25	Contrat de mariage	Trélans, le Fromental (les Salses)	Deltour Jacques, Marguerite Sagnier	Contrat de mariage entre Jacques Deltour fils de feu Antoine et de Jeanne Loubeyrac de Trélans et Marguerite Sagnier, fille de Jean dit Carrière et de Marguerite Pouget (te) laboureur du Fromental paroisse des Salses. Jacques est assisté de ses frères Pierre Deltour de Trélans et Jean Lacquas et Marguerite de son père. Lequel lui constitue en dot la moitié de ses biens présents et à venir, constitué de maison, pailler, étable, jardin, prés et champs. Les futurs mariés devront cependant loger, nourrir, vêtir et chauffer les parents de Marguerite le restant de leur vie. Jacques devra apporter au jour des noces, en obligations, argent et cabal, la somme de 400 livres. Jacques donne en augmentation de dot la somme de 30 livres, Marguerite la somme de 15 livres.	
9828	1623/10/31	Quittance	Le Segalla (le Pin), Chirac	Derouch Jacques, laboureur Quintin Jean, hôte	Jean Quintin, hôte de la ville de Chirac, reconnaît avoir reçu de Jacques Derouch, laboureur du village du Ségalla paroisse du Pin, la somme de 45 livres, issue du contrat de vente passé entre eux le 7/09 dernier.	
9760	1623/06/06	Quittance & reconnaissance	Montjézieu, Reilhes	Ducel Catherine, Bach Jean, maçon, Ducel grégoire	Catherine Ducel, veuve de Jean Clavel fils de feu Grégoire, et Jean Bach, maçon de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de grégoire Ducel, laboureur du lieu de Reilhes, la somme de 24 livres en déduction de la somme de 900 livres constituée par son père feu Antoine Ducel, dans le contrat reçu par Me Pierre Rotgier notaire à Montjézieu le 21/11/1566	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments	
9806	1623/09/24	Transaction		Ducel Jeanne Robert	Jarousse	<p>Robert Jarrousse, mari de feu Jeanne Vidal(le), avait arrenté à Jeanne Ducel(le), veuve de Robert Vidal du village de Reilles, sa belle mère, tous les biens ayant appartenus à sa défunte femme, appartenant à présent à leur fille, Anne Jarrousse. il avait inclus en outre dans l'arrentement les biens meubles et immeubles appartenant à Jeanne Ducel(le) et à Pierre et Anne Vidal ses enfants, savoir 2 paires de boeufs aratoires, 24 bêtes à laine et divers ustensiles. Jeanne Ducel(le) tant en son nom qu'en celui de ses enfants, avait présenté une requête devant les officiers ordinaires du mandement de Montjézieu pour faire condamner son gendre à se décharger des biens lui appartenant contenus au contrat d'arrentement et rendre ceux qu'il s'était approprié d'autorité après le décès de sa femme. Jarrousse prétend pour sa part qu'il ne s'est approprié les biens et cabaux que parcequ'ils appartenaient à sa fille Anne. Ces meubles étant de faible valeur, il avait offert de les rendre à sa belle mère et à ses enfants. Voulant vivre en bonne paix et amitié, les parties s'accordent de la manière suivante; ils s'accordent pour payer chacun les frais déjà engagés, pour les boeufs, les bêtes à laine et les meubles, Jarrousse paiera à Jeanne Ducel(le) la somme de 15 livres, laquelle Ducel(le) pourra récupérer 16 bêtes à laine auprès de Guillaume Crespin auquel Jarrousse les avait baillées. De plus Jarrousse rendra les divers meubles et ustensiles qu'il a pris dans la maison que les parties se partageront.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9803	1623/09/19	Testament	le Fromental (les salses)	Gineste Jean, laboureur	Jean Gineste, laboureur du village du Fromental, paroisse des Salses, mari de Anne Bossugues, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale des Salses au tombeau de ses prédécesseurs. Il convoque au jour de sa sépulture messieurs les curés des Salses, de Saint Germain et du pin ainsi que messire Jean Villaret, prêtre du Villaret et leur donne à chacun, la somme de 10 sols. Il lègue à Guillaume et Jean ses fils et à chacun, la somme de 80 livres payable une moitié au jour de leur mariage, l'autre moitié par parts annuelles égales de 3 livres. Il lègue à Jeanne et Marguerite, ses filles, la somme de 160 livres, 2 robes de drap du pays, une de couleur, l'autre de drap gris et 2 linceuls, la somme de 160 livres payable 60 livres au jour de leur mariage, les 100 livres restant par parts annuelles égales de 10 livres. Ses filles renonceront à toute autre prétention sur ses biens. Il nomme son héritière universelle et générale, sa fille Catherine Gineste à qui il substitue si elle venait à mourir sans enfant légitime et naturel, chacun de ses autres enfants; Guillaume, Jean, Jeanne et Marguerite. Il nomme en outre Guillaume Bossugue, son beau frère, tuteur de ses enfants.	
9585	1622/07/04	Achat	les Reynets (Montjézieu)	Giscard Guillaume , laboureur, Besset Guillaume	G.Giscard, laboureur des Reynets, vend à G. Besset, fils de Pierre, de Montjézieu, une pièce de terre aux Aragoux, de contenance de 6 journées de boeufs à labourer, relevant de la directe du sr de Montjézieu et de Salabusses, sous la censive de 7 boisseaux d'avoine, pour le prix de 182 livres, établi par experts nommés par les parties. Sur cette somme, Giscard remet 80 livres à maître Barthélemy Boissonade à laquelle Giscard avait été condamner à payer, le reste de la somme, soit 102 livres, sont payées par obligations et cancellations d'obligations consenties par Giscard à Besset	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9788	1623/07/03	Contrat de mariage	la Rouvière (les Hermaux), Fromenteyrols (Salmon)	Grail Barthélémy Gineste Helix	Contrat de mariage entre Barthélemy Grail du village de la Rouvière paroisse des Hermaux et Hélix Gineste veuve de Pierre Castanier de Fromenteyrols paroisse de Salmon. Hélix constitue en dot tout et chacun ses biens présents et à venir, savoir maison, prés, champs et jardin. Barthélemy devra apporter tant en obligations, argent ou cabal, la somme de 60 livres. il donne à sa future épouse en gain nuptial la somme de 60 livres, Hélix lui donnant la somme de 30 livres.	Présent Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.
9743	1623/05/18	Subrogation	Moriès (le Pin)	Grégoire Guillaume, Rostet Jeanne	Guillaume Grégoire & Jeanne Rostide (Rostet), mariés de Moriès, paroisse du Pin, ayant obtenu par la cour royale de la Roque Valzergue en Rouergue, un arrêt de contrainte contre les héritiers de feu Jean Rostet du village de Fasende paroisse de Saint Laurent d'Olt. La cour avait fait saisir une maison ayant appartenue à Jean Rostet, pour défaut de paiement de la somme de 9, 20 livres pour la valeur de 8 bêtes à laine, un sétier froment, 2 cartons orge, 4 robes, 2 couvertures et 4 linceuls, du fait de la dot constituée au contrat de mariage du feu Rostet et de Asturge de la Croix le 01/02/1575. Moyennant le paiement de la somme, les époux Grégoire bailleont les biens saisis à maître Antoine Bondon, notaire de saint Laurent d'Olt. A cette somme s'ajoute celle de 90 livres issue de la dot constituée lors d'un premier mariage de Rostet avec Jeanne Azame (?) le 22/10/1564, le tout se montant à 345 livres, laquelle somme est payée par maître Boudon à qui ils subrogent leurs droits et hypothèques.	Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès et noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, témoins
9745	1623/05/18	Achat	Moriès (le Pin)	Grégoire Guillaume, laboureur, Boudon Bertrand, notaire	Me Bertrand Boudon, notaire de St Germain du Teil, vend à Guillaume Grégoire, laboureur de Moriès paroisse du Pin, une pièce de terre labourable située aux appartenances de Moriès qui lui a été adjudgée par sentence d'allocation rendue en 1611 par les officiers ordinaires de Moriès. La pièce de terre relevant du seigneur du Seignelet (?), est vendue moyennant le prix de 110 livres 12 sols contenu dans la sentence d'allocation.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9747	1623/05/18	Quittance	Moriès (le Pin)	Grégoire Guillaume, laboureur, Borride Jeanne	Guillaume Créspin laboureur, reconnaît avoir reçu de sa femme Jeanne Borride, la somme de 9, 20 livres, provenant de ses biens dotaux	
9700	1623/04/12	Obligé	Reilhès (Montjézieu)	Jarrousse Robert, laboureur, Ducel Guillaume dit Chabrio, laboureur, Nègre Guillaume, maçon	Guillaume Ducel, laboureur de Reilhès et Guillaume Nègre, fils d'autre Guillaume, maçon de Montjézieu, reconnaissent devoir à Robert Jarrousse, laboureur de Reilhès, la somme de 57 livres pour l'achat d'une paire de boeufs qu'ils promettent de payer dans l'année, en 2 termes.	
9704	1623/04/14	Arrentement	Reilhès (Montjézieu)	Jarrousse Robert, laboureur, Ducel Jeanne, sa belle-mère	Robert Jarrousse, laboureur du village de Reilhès, comme administrateur des biens de sa fille Anne Jarrousse, arrente à sa belle-mère, Jeanne Ducel, une maison, 2 prés, un jardin et un bois situés à Reilhès et à Busses pour le temps de 5 ans. Jeanne Ducel devra pendant ce temps nourrir, chauffer et vêtir ladite Anne Jarrousse et payer les charges des biens arrentés. En outre, Jarrousse devra lui verser chaque année, en plus des revenus des biens arrentés, la somme de 3 livres.	
9555	1622/05/29	Réduction de censives	Montjézieu	Jauran (du) noble Jacques, Ducel Jean	Noble J. du Jauran, écuyer de saint Germain du Teil, comme ayant charge de haut & puissant Jacques-Timoléon de Beaufort marquis de Canilhac, comte de Champeix, saint Cirgues, vicomte de Valernes, baron d'Aurelle... accorde à Jean Ducel de Montjézieu, une réduction de censive pour une pièce de terre relevant de la directe du marquis, consistant au remplacement du droit de quart qu'il prélevait sur cette terre par la censive annuelle d'un boisseau avoine et le paiement, cette fois ci seulement, de 5 livres.	
9565	1622/06/02	Quittance réciproque	Montjézieu, Auxilhac	Jouve Barthélémy, maître maréchal Abinal maître Pierre, maréchal	B.Jouve, maréchal de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de P.Abinal, aussi maréchal d'Auxilhac, la somme de 13 livres suite au compte final établi entre eux de toutes les affaires qu'ils ont pu avoir entre eux	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9850	1623/11/25	Quittance	Montjézieu	Jouve Bathélemy, marechal Fabre Guillaume, tisserand Pitot François, maître maçon	François Pitot, maître maçon du village des Faux, paroisse du Buisson reconnaît avoir reçu de Barthélemy Jouve, maître maréchal et de Guillaume Fabre, tisserand, de Montjézieu, ouvriers de l'église Notre Dame de Montjézieu, la somme de 675 livres en paiement du prix fait par ledit Pitot pour la réparation de l'église.	présent noble Pierre de Rey
9677	1623/02/24	Contrat de mariage	Montjézieu	Jurquet (de) Jean, Joyes Catherine	Contrat de mariage entre Jean de Jurquet du lieu de Montjézieu et Catherine Joyes du village du Vialla paroisse de Banassac. Catherine est fille de Pierre et de Louise Noirigade. Ils sont mariés depuis un certain temps déjà et ont 3 enfants; Gabrielle, Jean & Jeanne. Pierre & Catherine Joyer, les parents de Catherine, donnent au ménage, conformément à la promesse qu'ils leur avait faite le jour de la solemnisation de leur mariage, la moitié de tous leurs biens présents et à venir. Jean donne à son épouse la somme de 40 livres, Catherine lui donne celle de 60 livres, en cas de pré-décès de l'un ou de l'autre.	Noble Antoine de Jurquet, témoin
9793	1623/08/09	Arrentement	Aumont, la Chaze	Jurquet (de) Jean, prieur de la Chaze, Chastain, (maître) Bertrand notaire	Jean de Jurquet, prieur de la Chaze, de Saint Germain du Teil et de Salmon, habitant à saint Germain, arrente à maître Bertrand Chastain, notaire royal de la ville d'Aumont, les grains et fruits des prés dépendant du prieuré de la Chaze, pour le temps de 5 ans à compter de l'année 1624 et moyennant la somme de 430 livres payable en 2 termes et la quantité de 18 sétiers blé. Chastain s'engage en outre à payer au seigneur de Peyre la censive d'un sétier froment	
9547	1622/04/25	Arrentement	Les Busses (Montjézieu), Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse Boissonade Laurent, métayer,	A de Jurquet agissant pour le compte des enfants de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, arrente pour 7 ans et 12 livres par an, à L.Boissonade, métayer de la métairie de la Salle (les Busses), appartenant audit seigneur, un pré aux appartenances de Pierrefiche. Fait et récité dans la cuisine du Château.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9651	1623/01/15	Arrentement	Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse Bonnieu Guillaume, laboureur, dit Chiragol	Noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles & l'Espinasse, administrateur des biens des héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, sr de Montjézieu, arrente à G.Bonnieu, dit Chiragol, laboureur de Montjézieu, une terre labourable au terroir de la Chaux ainsi qu'une autre appelée biquette (?), le pré des Ribes, une maison et un bois taillis appelé le Plo de Berton, pour le temps de 7 ans et la quantité de 6 sétiers froment, 2 orge et 2 avoine ainsi que la somme de 36 livres. Le sieur arrentant sera tenu de bailler la première année, 4 sétiers froment, 2 orge et 2 avoine, que le rentier devra rendre à la fin du bail. De même il lui baille un cheptel composé de 24 bêtes à laine et un boeuf qui devront être rendus à la fin du bail. Fait & récite en la bassecour du château.	
9613	1622/10/14	Obligation	Saint Germain du T., Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse Retrun (de) noble César, sieur de la Roche,	Noble César de Retrun, sieur de la Roche, habitant à Saint germain du Teil, confesse devoir à Noble Antoine de Jurquet sr de Salesse & l'Espinasse, administrateur des biens des enfants de feu Guyon de Jurquet, sr de Montjézieu, la somme de 400 livres, en vertu d'une obligation que le sieur de Montjézieu avait consentie à maître Guillaume Rotgier et que ledit Retrun s'était chargé de transmettre au sr de Montjézieu (<i>ce qu'il n'a vraisemblablement pas fait</i>). Il s'engage à payer la somme à la prochaine fête de Notre Dame de mai.	
9541	1622/03/29	Arrentement	Monteils (le Pin), Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse Reversat Etienne	A de Jurquet agissant pour le compte des enfants de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, arrente pour 7 ans et 8 livres par an, à Etienne Reversat de Monteils, paroisse du Pin, un pré appelé lou Prat de Montels, aux appartenances de Monteils. Fait et récite dans la cuisine du Château.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9729	1623/05/03	Obligé	Montjézieu, Chirac	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse Tessier Bernard, laboureur,	Bernard Tessier, laboureur de Chirac et ancien rentier de la métairie de Busses appartenant aux hoirs de feu noble Guyon de Jurquet, sr de Montjézieu, reconnaît devoir à noble Antoine de Jurquet, sr de Sallèles et de l'Espinasse, tuteur des biens et enfants de feu Guyon de Jurquet, la somme de 115 livres et la quantité de 86 sétiers 10 coupes de blé, pour entier paiement du au titre de l'arrentement passé par Guyon de Jurquet. Antoine de Jurquet reconnaît avoir reçu de Bernard Tessier, 3 boeufs aratoires estimés à 69 livres, une vache et une jument valant 15 livres chacune, 2 chèvres 90 bêtes à laine et 19 agneaux. Le sr de Jurquet le quitte de la susdite valeur et promet la déduire du compte du par Tessier. Fait et récité en la bassecour du château.	
9545	1622/04/12	Lods	Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse Valentin Augustin, maçon, Bonnafou Jean dit Praguin,	A de Jurquet agissant pour le compte des enfants de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Augustin Valentin, maçon de Montjézieu, d'une habitation et d'un petit tronçon de bois taillis assis aux appartenances du terroir de Fontbonne aux appartenances de Montjézieu, relevant de la mouvance de ladite seigneurie, pour la somme de 69 livres. Fait et récité devant la porte du château.	
9853	1623/11/26	Lods		Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Chambrun (de) Pierre sr de Lempery	Noble Pierre Pineton de Chambrun, seigneur de Lempery, bailly et clavaire du roi en la ville de la Canourgue et château et mandement de Nogaret, loze la vente faite par demoiselle Louise de la Calm, de la ville de la Canourgue, à noble Antoine de Jurquet seigneur de l'Espinasse et de Sallèles, des rentes et censives que ladite demoiselle avait coutume de prendre dans la paroisse de saint Germain, mandement de Nogaret et dans le faubourg de la Canourgue, pour le prix de 1277 livres, contrat reçu par maître Antoine Portallier en 1621, se mouvant de la directe du roi en paréage avec le marquis de Canilhac. Fait & récité au château de Montjézieu	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9854	1623/11/26	Lods		Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Chambrun (de) Pierre sr de Lempery	Noble Pierre Pineton de Chambrun, seigneur de Lempery, bailly et clavaire du roi en la ville de la Canourgue et chaâteau et mandement de Nogaret, Idument informé de l'ordonnance d'allocation donnée par les officiers royaux de la Canourgue, sur l'instance de noble Antoine de Jurquet, sur les biens de Jean Massabiou, pour la somme de 200 livres, consistant en maison, calsal et jardin, relavant de la directe du seigneur de sa majesté. Pierre de Chambrun ratifie et confirme l'ordonnance d'allocation rendue au profit du sieur de Sallèles. Fait & récité au château de Montjézieu	
9799	1623/09/09	Lods	Montjézieu,	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Fournier, noble Claude sr Destimprat & Montbrallac	Noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par noble Claude Fournier, seigneur Destimprat et Montgallac, conseiller du roi en la cour du sénéchal et siège présidial de Rioms d'Auvergne, à noble François Puel (?) sieur Dajan, habitant le village du Villaret, paroisse des Hermaux, de la moitié d'une métairie qu'il tient en indivis avec noble Claude de Poulalhon acquéreur avec messire Antoine Fournier, bailli de château neuf du Drap (!), père du vendeur, de Pierre Bondon, fils & héritier de feu Durand. Laquelle métairie, assise à Montagudet paroisse de Saint Germain du Teil, consistant en maison, pré, grange, champs, bois châtaignier... relève de la seigneurie du sieur de Sallèles, pour la somme de 1000 livres.	
9790	1623/07/05	Lods	Séverac le château, Banassac	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Pradeilhes Benoïthe	Noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Benoïthe Pradeilhes, veuve d'Etienne Pelamourgue, Pierre Pelamourgue, Paul Bastide, meunier, mari et sr des biens dotaux de Suzanne Pelamourgue et Madeleine Pelamourgue, enfants de feu Etienne et de ladite Pradeilhes, habitant Séverac le château au diocèse de Rodez, d'un champs planté d'arbres sis à Pratnau à Jean Lacquas, fils de feu Antoine, pour la somme de 142 livres	
	1622/03/03	Obligation	Montjézieu, Nogaret (St Pierre)	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Gary Jean	J.Gary reconnaît devoir au seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, la somme de 33 livres 6 sols, qu'il promet de payer à la fin du mois de mai et hypothèque pour cela un champs qu'il a aux appartenances de Norgardel, appelé la Seignalongue (confronts)	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9580	1662/06/30	Obligé & antichrèse	Montjézieu, la Pinolède (St Germain du T.)	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Badaroux Guillaume, laboureur	G.Badaroux, laboureur du village de la Pinolède, paroisse de St Germain du Teil, reconnaît de voir à Noble Antoine de Jurquet sr de Salesse & l'Espinasse, tant en son propre qu'en tant qu'administrateur des biens des enfants de Guyon de Jurquet sr de Montjézieu, son frère, la somme de 193 livres en vertu de différentes obligations qu'il a consenti depuis l'année 1612. Badaroux s'engage à payer à la prochaine fête de Saint André et engage à titre d'antichrèse, un pré qu'il possède à la Pinolède. Fait et récité dans la salle du château.	La Pinolède n'apparaît plus sur la carte IGN de St Germain
9596	1622/08/15	Arrentement	Montjézieu, la Plane (St Germain du T.)	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Bernon Pierre laboureur	Noble Antoine de Jurquet sr de Salesse & l'Espinasse, arrente à P.Bernon, laboureur du lieu de la Plane, paroisse de Saint Germain du Teil, une pièce et autres possessions qu'il a au lieu de la plane, qui appartenait à Guyot Reversat et Catherine Latour, mariés, pour le temps de 3 années, moyennant 20 coupes seigle et 20 coupes avoine	
9597	1622/08/15	Obligé	Montjézieu, Montjézieu, la Plane (St Germain du T.)	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Bernon Pierre laboureur	P.Bernon, reconnaît devoir à Antoine de Jurquet, la quantité de 2 sétiers, composés de 20 coupes seigle et 20 coupes avoine, 50 sols en argent et 2 coupes d'huile de noix, pour compte final fait entre eux de l'arrentement passé par Antoine de Jurquet à Gernier en 1617. Bernon promet de payer d'ici la prochaine saint Michel.	témoin Jean de Jurquet habitant au Violla paroisse de Banassac, ne sachant écrire. <i>En marge, le 6/11/1625, A. de Jurquet se dit bien payé</i>
9750	1623/05/25	Lods	Montjézieu, St Germain du Teil	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Couderc Marguerite, Pouget Guillaume, marchand	Noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Marguerite Couderque, veuve de Jean Nogaret, et Pierre Nogaret, son fils, habitant saint Germain du teil, à Guillaume Pouget, marchand de saint Germain, d'un pré appelé la Parre, planté de châtaigniers, assis à Saint Germain, relevant de la directe du seigneur de Sallèles, pour le prix de 400 livres	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9627	1622/11/25	Bail	Montjézieu, St Pierre de Nogaret	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Etienne Lamouroux, laboureur	Noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles & l'Espinasse, après avoir acheté à Etienne Lamouroux, laboureur de Nogaret, un cheptel de 37 bêtes à laine et 2 porcs, pour la somme de 130 livres avec laquelle Lamouroux paie à Bonbernard meunier du Vergounoux les droits de légitime de la femme de celui-ci pour 45 livres, les 85 livres restant étant utilisées pour apurer une obligation de Lamouroux et Bonbernard envers noble François Pierre sr d'Ajan, donne ledit cheptel en bail avec fruits à Lamouroux pour 5 ans. La laine sera partagée entre eux. il devra rendre le cheptel en l'état et payer les bêtes mortes par sa faute.	
9598	1622/08/17	Lods	Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Giscard Guillaume Besset Guillaume	A de Jurquet agissant pour le compte des enfants de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, son frère et Barthélémy Boissonade, rentier des rentes et revenus dudit feu seigneur à Montjézieu, le Villaret et Auxilhac, lozent la vente faite par Guillaume Giscard laboureur des Reynets à Guillaume Besset fils de Pierre, d'une pièce de terre labourable de contenance de 6 journées de boeufs à labourer, assis aux Aragoux, pour la somme de 120 livres	
9695	1623/04/02	Arrentement	Montjézieu, les Busses	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Guillaume Vignes, laboureur	Noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles & l'Espinasse, comme administrateur des biens des enfants de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, arrente à Guillaume Vignes, laboureur des Busses, 7 champs, et un pré situés aux appartenances de Busses et de Villaret, pour le temps de 7 ans, pour la somme de 36 livres et 6 sétiers blé (3 seigle, 1 froment, 1 avoine & 1 orge)	
9758	1623/06/01	Arrentement	Montjézieu, le Vialla (Banassac)	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Lacas Jean, laboureur	Noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, arrente à Jean Lacquas, laboureur du village du Vialla, paroisse de banassac, un pré situé aux appartenances de Pratnau pour le temps de 4 années et 20 livres annuelles	
9689	1623/03/18	Obligation	Saint Germain du teil, Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Retrùn (de) noble César, sieur de la Roche,	Noble Antoine de Jurquet sr de Salesse & l'Espinasse, confesse devoir à noble César de Retrùn, sr de la Roche, de la ville de saint Germain du Teil, la somme de 440 livres qu'il promet payer à la prochaine saint Jean-Baptiste par la cancellation de 2 obligations qu'il avait sur le sieur de Retrùn	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9515	1622/01/03	Arrentement	Montjézieu, le Pavén (Auxilhac)	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Rivière Jean dit Garriols	A. de Jurquet, habitant à présent au château de Montjézieu appartenant aux héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, arrente à Jean Rivière dit Gariols, la métairie de la Rouquette sise au mandement de Montferrant pour le temps de 5 ans et pour la quantité chaque année de 36 sétiers de blé, moitié froment, moitié avoine et 69 livres en argent.	
9727	1623/05/03	Lods	Les Busses (Montjézieu), Montjézieu	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Ségala Durand, laboureur, Rotgier Guillaume (feu)	A de Jurquet agissant pour le compte des enfants de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par feu Me Guillaume Rotgier habitant Montjézieu, à Durand Ségala, laboureur de Busses, d'un pré sis au mandement de Villaret, pour le prix se 110 livres, l'année 1621. Fait & récité dans la cuisine du château.	
9696	1623/04/05	Arrentement	Montjézieu, les Busses	Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, Vaissat (Vayssade) François, laboureur	Noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles & l'Espinasse, comme administrateur des biens des enfants de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, arrente à François Vaissat (Vayssade), laboureur de Busses, 5 champs, 3 prés et une vigne, assis à Busses, pour le temps de 7 ans et 30 livres par an plus la quantité de 6 sétiers (2 seigle, 1 vigne, 3 émines orge, 3 émines avoine). En outre Vaissat devra planter chaque année, 4 arbres fruitiers. Le seigneur avance les semences que devra rendre Vaissat à la fin de son arrentement.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9761	1623/06/07	Accord	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jacques, prêtre, Boschareinque (Boucharinc) Agnès	<p>Accord entre Agnès Boschareinque, veuve de Pierre Masseparen, et Jean Masseparen, son fils d'une part, et noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, tuteur et administrateur des biens des enfants de feu Guyon de Jurquet seigneur de Montjézieu, héritiers de feu Jacques de Jurquet, prieur de Salmon, d'autre part. Jacques de Jurquet avait légué dans son dernier testament, reçu l'année 1620 par Me Gaspard Boissonade, à Agnès Boschareinque la somme de 120 livres, 3 sétiers blé, moitié orge et moitié seigle et un chasal de maison sis à Montjézieu, appelé Douyagne. En outre, la somme de 7, 20, 15 livres ainsi qu'un champs et un tronçon de pré appelé du Batailleur avec une maison assis au Pin, avaient été adjugés par sentence des officiers ordinaires de Moriès en 1606, contre le sieur de Sallèles. Pour éviter un long et coûteux procès, les parties s'accordent comme s'ensuit; le sieur de Sallèles baille à ladite Boschareinque, en lieu et place de la maison dite de Batailleur, une maison sise à Montjézieu, appelée de la caussenarde, avec pailleur et grange, estimée à 7, 20 livres, en outre il leur baille la somme de 56 livres</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9847	1623/11/24	Transaction	Cadenet (St Germain du T.)	Lacas (se) Jeanne Barthélemy Séverac	Jeanne Lacquas(se) du village de Cadenet, paroisse de saint Germain du Teil, accuse feu Jean Céverac (Séverac), frère de Bathélemy Céverac, aussi de Cadenet, de s'être emparé sans aucun titre valable, et d'avoir joui pendant plus d'un an, d'un champs lui appartenant évalué à la somme de 200 livres, situé à Cadenet, appelé lou Claux del Pla et pour cette raison avait assigné ledit feu Jean devant la cour ordinaire de Montjézieu. Au contraire, Céverac affirme qu'ils jouissent de cette pièce de terre depuis l'an 1590 et qu'elle a fait l'objet d'une vente casuelle par Jeanne et feu Marguerite Lacquas(se) à feu Pierre Ceverac, pour la somme de 40 livres, reçu par feu maître Guillaume Boissonade. Les Ceverac avait dû après la vente, payer à Bertrand Bondon, les arrérages de censives dus pour la pièces de terre se montant à 49 livres, 2 sétiers et 2 boisseaux seigle, 3 sétiers avoine, suite au calcul fait entre les Lacquas(se) et feu Durand Bondon, père de Guillaume. Ils avaient en outre du payer à Antoinette, soeur de Jeanne, la somme de 25 livres. Voulant vivre en paix et amitié, les parties s'accordent entre elles de la manière suivante; Jeanne Lacquas(se) renonce à toute prétention sur la pièce de terre, en échange, Céverac lui baille pour 40 livres la moitié de la pièce.	Cadenet bien que membre de la paroisse de saint Germain du Teil, relève du mandement de Montjézieu
9701	1623/04/13	Testament	le Fromenteyrols (Montjézieu)	Lacas Antoine	Antoine Lacquas, laboureur du village de Fromenteyrols, paroisse de Salmon, fils de feu Pierre, étant malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à sa soeur Marguerite Lacquas(se) la somme de 3 livres, à son frère Jean Lacquas un habit de drap gris qu'il a à la métairie de la Salle et un pré qu'il a au Fromenteyrols. Jean renoncera à toute autre demande sur ses biens. Après avoir légué à tous ses autres parents la somme de 5 livres à se partager entre eux, il nomme héritière universelle, sa soeur Helix Lacquas(se) veuve de Guillaume Clavel.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9851	1623/11/26	Lods	la Viole (St Germain du T.)	Lacas Antoine, laboureur Retrun (de) noble César et de la Roche,	Noble César de Retrun, sieur de la Roche, habitant à Saint germain du Teil, comme rentier des rentes et revenus dépendant du château de la Roche, loze la vente faite par Gabriel Martin de la paroisse des Salses, à Antoine Lacquas, laboureur du village des Violle paroisse de Saint Germain du Teil, de 4 pièces de terre aux appartenances des Violles, relevant de la directe du seigneur de la Roche, contrat reçu par maître Gaspard Boissonade, pour le prix de 110 livres	
9786	1623/07/03	Quittance & reconnaissance	Salmon	Lacas Hélix, Cornuéjols Guillaume	Hélix Lacquas(se) veuve de Guillaume Clavel, du fromenteyrols, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Guillaume Cornuéjols, son époux, habitant en la paroisse de Cambon, diocèse de Rodez, la somme de 340 livres payée, 146 livres 10 sols en de très nombreuses obligations consenties à diverses personnes. Helix Lacquas(se) lui baille sa vie durant, sans pouvoir l'en déloger, une chambre joignant la fougagne de sa maison pour qu'il en fasse sa demeure.	
9605	1622/09/25	Contrat de mariage	Montagud, le Fromental	Lacas Jacques, laboureur Fournier Antoinette	Contrat de mariage entre Jacques Lacquas, laboureur du village de Montagud paroisse de saint Germain du Teil et honnête femme Antoinette Fournier du village de Fromental paroisse des Salses. Jacques est fils de Jean et de Catherine Noirigade, Antoinette est fille d'Etienne et d'Ysabeau Boudon(ne). Jacques est assisté de sa mère et d'Etienne Lacquas son frère suivant la donation (?) faite par son père reçue par maître Gabriel Noirigade notaire de Saint Laurent d'Olt, Antoinette de ses père et mère. Etienne Fournier constitue en dot à sa fille, la somme de 200 livres, 2 robes en drap du pays, l'une de la couleur que les époux voudront, l'autre grise ou brune, une couverture de laine, 2 linceuls et 3 brebis. Jacques donne 50 livres à sa future épouse qui lui donne de son coté 20 livres.	
9616	1622/10/20	Ratification	Montagut (St Germain du T.)	Lacas Jean, Jacques, fils Lacas	J.Lacas, ratifie la donation faite par sa femme, Catherine Noirigade, à l'occasion du mariage de leur fils Jacques avec Antoinette Fournier, fille d'Etienne et de Ysabeau Boudon	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9778	1623/06/30	Achat	Le Viala (Banassac)	Lacas Jean, laboureur Pélamourgue Pierre	Benoithe Pradeilhes, veuve d'Etienne Pelamourgue, Pierre Pelamourgue, Paul Bastide, meunier, mari et maître des biens dotaux de Suzanne Pelamourgue et Madeleine Pelamourgue, enfants de feu Etienne et de ladite Pradeilhes, habitant Séverac le château au diocèse de Rodez, vendent à Jean Lacquas, fils de feu Antoine, laboureur du village du Viala, paroisse de Banassac, un champs planté d'arbres fruitiers, situé aux appartenances de Pratnau, relevant du seigneur de Sallèles, pour la somme de 142 livres.	
9548	1622/05/01	Transaction	La Viole (St Germain du T.),	Lacas Marc-Antoine, laboureur	Marc-Antoine Lacquas, laboureur du village de la Viole, paroisse de saint Germain du Teil, est administrateur des biens de son fils Jean Lacquas, lui-même héritier de feu Jean Castanier du même village. Feue Marguerite Vidal(le) veuve de feu Antoine Vidal, du village du Monteils, paroisse du Pin, avait passé un contrat d'obligation de la somme de 36 livres, au profit de feu Jean Castanier le 8/04/1608. Marguerite Vidal(le) avait hypothéqué pour cela un pré au Monteils. Le 6/01/1615, elle avait vendu ledit champs appelé del Rieu, à Jean Castanier pour le prix de 36 livres. Marc-Antoine Lacquas, cède ledit champs à Etienne Vidal, fils de feu Antoine et de Marguerite, pour le prix de 36 livres.	
9811	1623/09/30	Lods	Chirac	Lafon Claude, praticien Pitot Jacques, maître maçon	Claude Lafon praticien et Jacques Pitot maître maçon, tous de la ville de Chirac, comme rentiers des biens et revenus dépendant de la ville de Chirac de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, lozent la vente faite par Guillaume Compte maçon à Jeanne Th...comme ayant charge de son fils Jean Mazot, d'une pièce de terre labourable sise à la Rouvière, paroisse de saint Bonnet de Chirac, pour la somme de 105 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9556	1622/05/29	Testament	les Bondons (St Germain du t.)	Lafont Pierre, laboureur	Pierre Lafont, laboureur du village des Bondons paroisse de Saint Germain du Teil, malade et alité, veut être enterré au cimetière de Saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs et lègue à ses enfants légitimes et naturels Jean, Raymond et autre Jean Lafont, à chacun la somme de 10 livres payable; 5 livres quand se marieront et les 5 livres restant en 2 versement égaux de 50 sols chacun, un an après leur mariage, à Antoinette et Françoise ses filles et à chacune, la somme de 15 livres payable; 7 livres 10 sols quand elles se marieront et la somme restant de 7 livres 10 sols en 2 paiements égaux de 3 livres 15 sols, un an après leur mariage, à tous ses autres parents, la somme de 5 sols à se partager entre eux et nomme héritière particulière son autre fille Catherine Lafont. Fait aux Bondons dans la «maison fougagne» du testateur	
9644	1623/01/08	Contrat de mariage	St Pierre de Nogaret, Le Fromental	Latour Jean, marchand, Fournier Catherine	Contrat de mariage entre Jean Latour, marchand de Saint Pierre de Nogaret et Catherine Fournier, fille d'Etienne et d'Ysabeau Boudon(ne), du Fromental. Catherine est veuve de Guillaume Bastide de la paroisse de Saint Latgier (Saint Léger de Peyre). Jean est assisté de Jean & Guillaume Reversat, laboureurs de Trinqu..., Guillaume étant son gendre et de Jean Michel de Trélans. Catherine est représentée par ses père et mère. Etienne constitue en dot à sa fille, outre ses droits sur les biens paternels, maternels et fraternels, la somme de 200 livres, une robe, une couverture laine, 2 linceuls, 6 bêtes à laine, 4 brebis, un captal. Jean donne une maison, pailler, étable, jardin et un petit pré joignant assis au village de Nogardel et une canebière. La maison, la pailler et l'étable étant ruinés, Latour (ou ses héritiers) devra y faire les réparations pour que son épouse puisse en faire sa demeure. Il donne en outre en augmentation de dot, la somme de 30 livres, Catherine lui donne de son côté la somme de 15 livres.	
9673	1623/02/23	Quittance & reconnaissance	le Fromental (les salses), saint Pierre de Nogaret	Latour Jean, marchand, Fournier Etienne, laboureur	Jean Latour, marchand de saint Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu d'Etienne Fournier, laboureur du village du Fromental, paroisse des Salses, la somme de 150 livres en déduction de la constitution établie par E.Fournier, dans le contrat de mariage de sa fille Catherine avec ledit Latour	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9732	1623/05/07	révocation de donation	le Mazel (la Canourgue)	Malaviolle Catherine	Catherine Malaviolle, du village du mazel, paroisse de St Etienne-la Canourgue, fille de feu Jean, après avoir été «induite et subornée» par Gilbert Martin, bourgeois et Antoine Portallier notaire, habitants de la ville de la Canourgue, révoque la donation d'une partie des biens qu'elle possède au Mazel, qu'elle et son frère Jean avait consentie au profit de Martin & Portalier, abusant de leur bonté. Catherine est maintenant contrainte à mendier son pain à cause de cette donation. Elle saisit la cour du sénéchal et y constitue ses avocats. Fait et récité en la bassecour du château.	Jean de Jurquet, prieur des Salses témoin
9592	1622/07/17	Contrat de mariage	Montjézieu, le Chazal (st germain du T.)	Martin Antoine, Pigière Jeanne	Antoine Marty (Martin) fils de feu Guillaume et de Catherine Ajasse (incertain) de Montjézieu et Jeanne Pigière, fille de Jean et de Catherine Vidal, du village de Chazal, paroisse de St Germain du Teil. Antoine se recommande de sa mère et de ses oncles Jean et Antoine Ajasse et Jeanne de son frère Vidal et de son oncle autre Vidal, du lieu de Marijoulet. Son frère Vidal lui constitue en dot la somme de 250 livres, 2 robes de drap et 2 linceuls. la somme payable 80 livres au jour de son mariage ainsi qu'une robe et les 2 linceuls, la seconde robe et 20 livres à la Toussaint suivant la première année de mariage, les 150 livres restant en paiements annuels égaux de 10 livres. En outre, Vidal promet donner une robe ou 3 cannes de drap à Catherine Ajasse sa belle mère. Jeanne constitue en dot tous ses biens présents et avenir et se démet de ses droits paternels et maternels. Antoine lui donne la somme de 15 livres et Jeanne donne à son tour 7 livres en cas de précédès.	Noble Jean de Jurquet prieur des Salses, témoin
9705	1623/04/18	Achat	Montjézieu	Maurizi Jean, tisserand, Bach Pierre, cordonnier	Jean Maurizi, tisserand de Montjézieu, vend à Pierre Bach, cordonnier du même lieu, un tronçon de terre herme, située à Montjézieu, relevant du seigneur du Besset pour le prix de 7 livres 10 sols, payés comptant par Bach.	
9591	1622/07/12	Reconnaissance	La Cresse (Pinet, diocèse Vabres), Montjuzieu	Maynial Maître Pierre, Notaire, Boissonade maître Guillaume, notaire	Maître Pierre Maynial, Notaire de la Cresse, paroisse de Pinet au diocèse de Vabres, reconnaît devoir à Guillaume Boissonade notaire, son beau-père, la somme de 100 livres en constitution de rente à sa femme, Catherine Boissonade, conformément au contrat de mariage reçu par Me Cabrit	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9537	1622/03/14	Contrat de mariage	Auxilhac, Pratsnau (Banassac)	Mazot Antoine Lacas Marguerite	Contrat de mariage entre A.Mazot, laboureur d'Auxilhac, et Marguerite Larcquas(se), fille de feu Jacques du village de Pratsnau, paroisse de Banassac. Marguerite est assisté de Jeanne Fournier(e), sa soeur du côté maternel. Elle donne en dot à son futur époux, la somme de 60 livres que celui-ci lui devait tant pour ses gages de chambrière que pour un prêt qu'elle lui a fait. Elle donne en outre la somme de 10 livres payable, Antoine Mazot lui donne la somme de 25 livres payable dans un an.	
9530	1622/03/09	Achat	Auxilhac,	Mazot Antoine d'Auxilhac, Bossugue Jean, meunier	A.Mazot du village d'Auxilhac, vend à J.Bossugue, meunier du moulin de la Tieule paroisse de Salmon, un pré aux appartenances d'Auxilhac (confronts) pour la somme de 46 livres estimée par les experts nommés par les parties. La somme est payée intégralement par J.Bossugues	
9827	1623/10/30	Quittance	la Rouvière (St Bonnet de Chirac)	Mazot Jean, laboureur Compte Guillaume & Antoine, maçons	Guillaume & Antoine Compte, maçons de la ville du Monastier lès Chirac, confessent avoir reçu de Jean Mazot, laboureur de la Rouvière, la somme de 75 livres pour entier paiement de la somme de 105 livres qu'il leur devait suite à la vente que les Compte lui avait consentie le 30/09 dernier.	
9822	1623/10/21	Achat	la Rouvière (St Bonnet de Chirac), le Monastier	Mazot Jean, laboureur Prieuret Jacques Denismes Catherine	Catherine Denismes (ou de Nismes), veuve de Jacques Prieuret et son fils autre Jacques, tonnelier de la ville de Marvejols, vendent à Jean Mazot, laboureur du village de la Rouvière paroisse de saint Bonnet de Chirac, fils d'autre feu Jean, une métairie consistant en maison, chasal ruiné, prés, champs et bois, assise à la Rouvière, (son fils Guillaume Mazot est nommé dans les confronts), relevant du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 330 livres. Mazot paye comptant la somme de 200 livres que les Prieuret utilisent pour payer les arrérages dus au seigneur de Montjézieu. Mazot promet de payer les 130 livres restant en 3 paiements de 43 livres chacun	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9713	1623/04/24	Arrentement	le Pin	Méric Georges , laboureur, Guisin (incertain) Etienne laboureur	G.Méric, laboureur de Moriès paroisse du Pin, arrente à E.Guisin, aussi laboureur du même lieu, une maison, champs, pré et jardin qu'il a à Moriès, pour le temps de 3 années et la quantité de 6 sétiers blé. De plus, Guisin, sera tenu lui rendre à la fin de l'arrentement, un boeuf de valeur de 25 livres qu'il lui a prêté ainsi que 5 bêtes à laine. En outre il devra partager les fruits issus des biens arrentés et payer les charges et censives qui y sont attachées.	
9572	1622/06/14	Obligé & antichrèse	le Tieulet (St Germain du T.), Montjézieu	Nicolau Guillaume, laboureur, Boudon (maître) Durand, maréchal	Guillaume Nicolau, laboureur habitant du Thieulet, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à D.Boudon, la somme de 34 livres, issue d'une obligation reçue par maître Florit, notaire de la Canourgue, qu'il s'oblige à payer à la prochaine fête de St Michel archange et engage à titre d'antichrèse, en cas de défaut de paiement, un champs qu'il a aux appartenances de Montagudet (St Germain du T.) que Boudon pourra exploiter pendant 5 ans	
9694	1623/04/02	Bail	Auxilhac, Monteils (Pin), Montjezieu	Nogardel Pierre, laboureur, Sagnet Guillaume, laboureur, Fabri Guillaume, tisserand	Pierre Nogardel, laboureur d'Auxilhac fils d'autre Pierre, et Guillaume Sagnet, laboureur de Monteils, paroisse du Pin, syndic du mandement de Mories (?), ballent à Guillaume Fabri, tisserand de Montjézieu, la collecte des tailles royales dudit mandement qui se montent pour l'année à la somme de 436 livres. Fabri sera tenu de payer au seigneur de la Roche, rentier (?) de l'évêché la somme de 390 livres 8 sols.	Noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles & l'Espinasse, témoin
9550	1622/05/07	Achat	Saint Germain du Teil	Nogaret Etienne laboureur Boudon (Me) Durand, maréchal	E.Nogaret, fils de feu Jean, laboureur de saint Germain du T., vend à maître Durand Boudon, maréchal et à Jeanne Lacalm, mariés de St Germain du T., un champs assis aux appartenances de St Germain du T., appelé la Conche, qui relève du sr de Sallèles, pour le prix de 63 livres.	
9552	1622/05/07	Pacte de rachat	Saint Germain du Teil	Nogaret Etienne laboureur Boudon (Me) Durand, maréchal	pacte de rachat, entre les mêmes, du champs ci-dessus vendu, dans un délai de 5 années, pour la même somme de 63 livres	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9684	1623/03/03	Achat	Saint Germain du Teil	Nogaret Etienne laboureur fils de feu Jean, Pouget Guillaume, marchand	Marguerite veuve de feu Jean Nogaret et Etienne Nogaret mère et fils, de saint Germain du Teil, vendent à Guillaume Pouget, marchand de saint Germain du Teil, un pré planté de châtaigniers, appelé le Parro, assis à Saint Germain, dépendant du seigneur de Sallèles, pour la somme de 400 livres dont Pouget paye comptant 287 livres, le restant soit 113 livres, étant payé par l'annulation d'une obligation de pareille somme qu'il avait consentie à Pouget.	
9687	1623/03/03	Pacte de rachat	Saint Germain du Teil	Nogaret Etienne laboureur fils de feu Jean, Pouget Guillaume, marchand	pacte de rachat entre les mêmes	
9517	1622/01/30	Obligation	Saint Germain du Teil	Nogaret Etienne laboureur, Boudon Jean	Etienne Nogaret, laboureur de Saint Germain du Teil, fils de feu Jean, reconnaît avoir reçu de Jean Boudon de Saint Germain la somme de 41 livres pour cause d'un prêt qu'il lui a consenti, ainsi que la somme de 22 livres et 9 coupes de seigles que Boudon a payé pour lui à Antoine Rascan de la Canourgue. Nogaret promet de payer d'ici le premier décembre.	
9765	1623/06/18	Quittance	Saint Germain du teil, la Viole (St Germain du T.)	Nogaret Etienne, laboureur, Barathier Jean	Etienne Nogaret laboureur de Saint Germain du teil, reconnaît devoir à Jean Barathier, plus jeune fils de feu pierre du village de la viole, paroisse de saint Germain du Teil, les sommes de 33 livres et de 30 livres, issues d'une obligation consentie en 1616, qu'il promet de payer d'ici le mois de mai prochain. Il engage à titre d'antichrèse un champs et un pré qu'il a à st Germain du Teil	
9717	1623/04/27	Quittance	les Violles, Cadenet (St Germain du T.)	Nogaret Jean, tisserand, Lacas Jeanne, Badaroux Jean	Jeanne Lacquasse et Jean Badaroux, mère et fils, du village de Cadenet, paroisse de st Germain du Teil, reconnaissent avoir reçu de Jean Nogaret, tisserand du village des Violles, même paroisse, la somme de 74 livres, en paiement de la dot constituée au contrat de mariage entre Jean Badaroux et xx Salotte sa femme	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9842	1623/11/19	Contrat de mariage	Saint Laurent d'olt, Auxilhac	Noirigat Guillaume, cordonnier Cros Antoinette	Contrat de mariage entre Guillaume Noyrigad, cordonnier, fils de Pierre et de feu Antoinette Boissonade du lieu de saint Laurent rive d'Olt et Antoinette Cros (e) fille de Me Pierre Cros, hôte et de Marguerite Fabre d'Auxilhac. Lesquels constituent en dot à leur fille, un maison sis à Marvejols, la somme de 50 livres, 3 robes, une en drap du pays, les autres en serge du Languedoc, 2 couvertures laine, 4 linceuls, un coffre en bois fermant à clef, un chaudron, un plat, une assiette, 2 écuelles en étain, «une poelle à frire» ...Guillaume donne à sa future, somme de 50 livres, laquelle lui donne la somme de 25 livres.	
9833	1623/10/10	Lods	Saint Laurent d'olt, Saint Germain du Teil	Nugier (de) noble Antoine sr de la Roche, Boudon Jean, bailli de Trélans Nogaret Jean, maréchal Deltour Jean	Noble Antoine de Nugiers sr de la Tour et de la Roche, rentier des rentes et revenus du seigneur marquis de Canilhac, loze la vente faite par Jean Nogaret, maréchal de Saint Germain du Teil, à Jean Boudon, bailli de Trélans, d'un pré sis à Saint Germain pour 35 livres, ainsi que la vente faite par Jean Deltour au même Bondon d'un pailler grange et étable pour 35 écus à 60 sols (105 livres?), contrats reçus par maître Reversat, notaire à Saint Pierre de Nogaret, chacun des biens relevant de la directe du seigneur de Canilhac.	
9834	1623/10/11	Lods	Saint Laurent d'olt, Montjézieu	Nugier (de) noble Antoine sr de la Roche, Vidal Robert, maçon Bonnenfant Guillaume	Noble Antoine de Nugiers sr de la Tour et de la Roche, rentier des rentes et revenus du seigneur marquis de Canilhac, loze la vente faite par Robert Vidal, maçon à Guillaume Bonnenfant tous deux de Montjézieu, d'un petite crotte que Vidal a sous la maison de Bonnenfant, pour la somme de 36 livres.	
9830	1623/10/10	Lods	Saint Laurent d'olt, Montjézieu	Nugier (de) noble Antoine sr de la Roche, Bach Jean, maçon	Noble Antoine de Nugiers sr de la Tour et de la Roche, rentier des rentes et revenus du seigneur marquis de Canilhac, loze la vente faite par feu maître Guillaume Boissonade, notaire de Montjézieu à Jean Bach, maçon de Montjézieu, d'une pièce de terre assise à Montjézieu, relevant de la directe du seigneur de Canilhac,	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9599	1622/09/02	Lods	Montjézieu	Nugier (de) noble Antoine sr de la Roche, Ducel Jean, hôte	Noble Antoine de Nugiers sr de la Roche, commandant au château de St Laurent d'olt pour le marquis de Canilhac et rentier des rentes et revenus du marquis, loze la vente faite par Robert Vidal, maçon de Montjézieu à Jean Ducel, hôte de Montjézieu, d'un tronçon de champs sis à Montjézieu au terroir des Chassayroles, pour 13 livres, se mouvant de la directe du marquis.	
9573	1622/06/24	Obligé & antichrèse	Montjézieu, le Paven (Auxilhac), Saint Pierre de Nogaret	Nugier (de) noble Antoine sr de la Roche, Aldebert Jean	J.Aldebert, laboureur de Saint Pierre de Nogaret, reconnaît devoir à noble Antoine de Nugiers sr de la Roche, commandant au château de St Laurent, agissant pour le marquis de Canilhac, la somme de 34 livres pour laquelle il engage à titre d'antichrèse, un champs et pré qu'il possède à St Pierre de Nogaret	
9766	1623/06/24	Achat	Servières,	Nugiers (de), noble Antoine, sieur de la Roche et de la Tour, Retz (de), noble Claude, sieur de Cougoussac et de Servières	Noble Claude de Retz, sr de Cougoussac, Servières et la Roche, comme seigneur des biens dotaux de Françoise de Retrun, dame de la Roche, son épouse, vend à noble Antoine de Nugiers, sr de la Tour et de la Roche, commandant pour le marquis de Canilhac au château de saint Laurent d'Olt, un chasal de maison ruinée, assis dans la ville de la Canourgüe, pour le prix de 150 livres	Antoine de Jurquet et Pierre de Rey témoins
9846	1623/11/22	Prise de possession	Salmon	Pagès Bernard, prêtre Clavel Guillaume, prêtre	Bernard Pagès, prêtre et curé de Salmon, en présence de Guillaume Clavel, prêtre du village du Paven, prend possession de l'église de Saint Jean de Vedel (Montjézieu) ainsi que de la maison attenante et des revenus attachés à ladite église.	
9674	1623/02/23	Obligé & antichrèse	Salmon	Pages Bertrand, prêtre et curé, Mazot Antoine, laboureur	Antoine Mazot, laboureur d'Auxilhac, habitant à présent à Saint Germain du Teil, reconnaît devoir à messire Bertrand Pagès, prêtre et curé de Salmon, la somme de 477 livres, composées de nombreuses obligations passées en faveur de diverses personnes depuis l'année 1604, qu'il promet de payer dans l'année et engage à titre d'antichrèse; une maison contenant certains meubles, bassecour, pailler, étable et jardin joignant, 3 champs, 2 bois, un petit champs et une vigne, aux appartenances d'Auxilhac.	Fait & récité à Montjézieu, témoin, noble Pierre de Boissonade seigneur d'Auxilhac

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9782	1623/07/03	Achat	Saint Germain du Teil	Pagès Guillaume, maréchal Retrun (de) noble César, et de la Roche,	Guillaume Pagès, maréchal de Saint Germain du Teil, vend à noble César de Retrun et de la Roche, habitant saint Germain, un petit jardin qu'il a acquis de Jean Nogaret, situé à Saint Germain, relevant du seigneur de Sallèles, pour le prix de 9 livres	
9578	1662/06/27	Achat	la Viole (St Germain du T.)	Pelat Jacques, laboureur, Bourgade Barthélemy, laboureur	J.Pelat, laboureur des Violes, vend à B.Bourgade, aussi laboureur des Violes, un petit chazal de maison et un petit tronçon de pré joignant le chazal, qu'il a au village des Violes, relevant du seigneur de la Roche auquel Bourgade paiera la censive de 3 sols, pour et moyennant la somme de 39 livres à laquelle somme les biens ont été évalués par experts amiables. Bourgade en paye 20 livres par l'annulation d'un prêt de même somme qu'il avait consenti à Bourgade, le reste de la somme étant payé comptant.	
9772	1623/06/25	Achat	Les Violles (St Germain du T.) le Fromental (les Salses)	Pelat Jacques, laboureur, Sagnier Jean, laboureur, Deltour Jacques	Jean Pelat, laboureur du village des Violles paroisse de saint Germain du teil, vend à Jean Sagnier, laboureur du Fromental, paroisse des Salses et à Jacques Deltour, beau père et beau fils, un pré aux appartenances du fromental, relevant du marquis de Canillac, pour le prix de 56 livres	
9655	1623/02/12	Contrat de mariage	Les Salses, Fromenteyrols (Montjézieu)	Pigière Jean, Marguerite Lacas	Contrat de mariage entre Jean Pigière des Salses et Marguerite Lacquas(se) de Fromenteyrols paroisse de Salmon, chambrière de nobles Jacques du Jauran, écuyer, habitant à saint Germain du teil. Jean est fils d'autre Jean et de Antoinette Boudon(ne), Marguerite est fille de feu Pierre et de Gabrielle Clavel. Jean est assisté de Pierre Pigière, son oncle et tuteur habitant saint Germain, Gabrielle du sieur du Jauran son maître. Gabrielle constitue en dot, l'ensemble de ses biens présents et à venir, savoir; ses droits de légitime sur les biens de ses père & mère et la somme de 30 livres donnée par le sieur du Jauran. Jean donne à sa future en augmentation de dot, la somme de 15 livres.	Fait & récité dans la maison du sieur du Jauran

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9764	1623/06/08	Quittance & reconnaissance	Les Salses, Fromenteyrols (Montjézieu)	Pigière Jean, Marguerite Lacas	Jean Pigière, comme maître et seigneur des biens dotaux de Marguerite Lacquasse, sa femme, reconnaît avoir reçu de Hélix Lacquasse de Fromenteyrols, par les mains de Guillaume Cornuejols du village de Peyrelongue, paroisse de Cambon, diocèse de Rodez, la somme de 70 livres, une robe de drap blanc et 2 linceuls en paiement intégral des droits de légitime de Marguerite Lacquasse en vertu du légat fait par Gabrielle Castanier sa mère sur les biens de feu Pierre Lacquas son père	
9792	1623/07/12	Quittance	Les Faux (St Alban), Montjézieu	Pitot François, maçon Fabre Guillaume, tisserand	François Pitot, maçon du village des Faux paroisse de Saint Alban, reconnaît avoir reçu des mains de Guillaume Fabre tisserand de Montjézieu, la somme de 247 livres pour le prix fait au seigneur de la Chaze et de Sallèles (?) pour les réparation à faire sur la chapelle de Notre Dame de Montjézieu.	
9656	1623/02/13	Cession rémission	Les Faux (St Alban)	Pitot Jacques & François, frères, Pitot Pierre, leur oncle	J & F.Pitot, frères, maçons & architectes, étant redevables envers leur oncle Pierre Pitot, aussi maçon, tous du village des Faux, paroisse de St Auban, de la somme de 900 livres, donnent et cèdent à leur oncle, en paiement de cette somme, les droits qu'ils possèdent tant sur les biens de feu Pierre Pitot leur père que sur ceux de leur mère Anne de la Bilhière, consistant en maison, prés et champs, ainsi que la dot constituée en faveur de leur mère l'an 1570	
9751	1623/05/30	Achat de plus-value	Saint Germain du Teil	Pouget Guillaume, marchand Grousset Pierre, plus vieux	Pierre Grousset, plus vieux, laboureur de saint Germain du Teil, comme administrateur et seigneur des biens de Marguerite Grosset(te), fille de feu Guillaume Grosset son fils, vend pour 75 livres à Guillaume Pouget, marchand de saint Germain du Teil, les droits de plus-value que lui même ou ses héritiers pourraient prétendre sur les biens vendus à Pouget le 27/4/1621, sauf les droits de directe et de lods dus au seigneur de Sallèles. Pouget paye la somme de 24 écus faisant celle de 75 livres, à Marc Antoine Lacquas de la Violle comme administrateur des biens de Jean Lacquas son frère, héritier de feu Jean Castagnier à qui Pouget avait consenti des obligations pour ce montant	fait et récité au château de la Roche, présents, Jean de Retrun, prêtre, noble Cezar de Retrun et de la Roche, noble Jacques du Jaunan, écuyer.

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9647	1623/01/15	Testament	Champcros (St Germain du T.)	Pouget Guillaume, marchand,	Guillaume Pouget, marchand du village de Champcros, paroisse de saint Germain du Teil, malade et alité veut que son corps soit enterré au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Il convoque au jour de ses funérailles, les prêtres de la paroisse de Saint Germain, de Saint Pierre de Nogaret, des Hermaux, des Salses et de Salmon et donne à chacun d'eux la somme de 5 sols. Il lègue à Jeanne et Alexiane Pouget(te), ses filles et à chacune, outre la dot qu'il leur a constituée, la somme de 4 livres par laquelle elles renoncent à toute autre demande sur ses biens, à Marguerite Pouget(te), sa fille la somme de 400 livres, 4 robes, 2 couvertures de laine, 4 linceuls... payable la moitié au jour de son mariage, l'autre en paiements annuels égaux de 20 livres, à sa femme Antoinette Gleise, au cas où elle ne pourrait demeurer avec ses héritiers, une maison pour en faire son habitation et une pension annuelle de 6 sétiers de blé marchand, 5 sétiers de seigle, 1 sétiers froment, 1 robe chaque 2 ans, 1 chemise par an, une coupe de sel, une coupe d'huile de noix... une brebis grasse, payable le tout chaque année à la saint Michel. Elle pourra en outre prendre du bois pour son usage et prendre des fruits au jardin. Son héritière universelle devra nourrir 2 bêtes à laine qu'il donne à sa femme. Il lègue à Etienne Sagnier et xx Mazot ses domestiques et à Jeanne Polade sa chambrière, et à chacun une brebis. A ses autres parents il lègue 5 sols à se partager entre eux. Il nomme héritière universelle sa fille Asturge Pouget(te), veuve de Pierre Gelly de Champcros, à charge de rendre tous les biens et héritage à son fils Jean Gelly	Guillaume Pouget, marchand de st germain, son frère, témoin
9642	1623/01/04	Achat	Saint Germain, la Canourgue	Pouget Guillaume, marchand, Ratier Claude, marchand	C.Ratier, marchand de la Canourgue, vend à G.Pouget, marchand de St Germain du Teil, une partie de champs, appelée la safranière, située au village de Montagud, plantée d'arbres fruitiers, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 80 livres	
9528	1622/03/09	Achat	Le Pouget (St Germain du T.), Auxilhac	Pouget Jean, laboureur Mazot Antoine d'Auxilhac	A.Mazot, laboureur d'Auxilhac, vend à J.Pouget, laboureur fils de feu Laurent, du village du Pouget, un champs, appelé las Ranals, situé au Pouget, pour le prix de 101 livres, laquelle somme il doit à noble Antoine de Loubeyrac seigneur de Valmanière.	Antoine de Jurquet sr de Sallèles nommé dans les confronts
9533	1622/03/09	Pacte de rachat	Le Pouget (St Germain du T.), Auxilhac	Pouget Jean, laboureur Mazot Antoine d'Auxilhac	Pacte de rachat établi par le vendeur et acheteur de l'acte n°10, dans un délai de 2 ans pour la même somme de 101 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9534	1622/03/09	Obligation	Le Pouget (St Germain du T.), le Monastier	Pouget Jean, laboureur, Loubeyrac (de) noble Antoine sr de Valmanières	J.Pouget, fils de feu Laurent, reconnaît devoir à noble Antoine de Loubeyrac, sieur de Valmanières, habitant au Monastier-lès-Chirac, la somme de 90 livres, pour cause de prêt amiable qu'il s'oblige à payer à la prochaine fête de mai.	<i>en marge, le 24/08/1630, le sieur de Loubeyrac s'estime bien payé et quitte Jean Pouget du paiement des 90 livres</i>
9841	1623/11/17	Quittance	Pradassou (Palhers)	Pourchier Marie	Marie Pourchier, du village de Pradassou, paroisse de Palhers, veuve en premières noces de feu Astorg Castanier, laboureur, fait quittance à son frère Pierre, de la dot constituée par son père feu autre Pierre, à l'occasion de son mariage, contrat reçu sous sa date par maître Pierre Rotgier	
9797	1623/09/07	Achat	Chirac, le Ségalla (le Pin)	Quintin Jean, hôte Derouch Jacques, laboureur	Jean Quintin, hôte de la ville de Chirac, vend à Jacques Derouch, laboureur du village du Ségalla, paroisse du Pin, d'un champs assis aux appartenances du Ségalla dépendant du marquis de Canilhac, pour la somme de 45 livres	
9539	1622/03/28	Arrentement	St Germain du T., Les Reynets (Montjézieu)	Ressouches Jacques Bonnieu Guillaume	J.Ressouches, laboureur de St Germain, comme administrateur des biens de sa fille légitime, Antoinette Ressouches et de sa première femme Marguerite Tarrisse de Montjézieu, arrente pour 5 ans, à Guillaume Bonnieu, laboureur des Reynets, 4 pièces de terre au mandement de Montjézieu, pour le prix chaque année de 48 sétiers de céréales répartis en 12 coupes de froment, 12 de seigle, 12 d'orge et 12 d'avoine. Bonnieu sera de plus, tenu de payer les tailles et censives des pièces de terre.	
9574	1622/06/24	Arrentement	Saint Germain du Teil	Ressouches Jacques Boudon Bertrand	B.Boudon, arrente à J.Ressouches la métairie qu'il a à Montagudet pour le temps de 5 ans et contre paiement en nature. A ce titre, Ressouches devra partager chaque année avec Boudon, les blés, châtaignes, pommes & poires... Boudon s'oblige à lui prêter les boeufs nécessaires à l'exploitation de la métairie, un char, 2 chèvres, pour lesquels Ressouches lui devra 7 livres de fromage, 6 brebis...	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9632	1622/12/07	Lods	St Germain du T., la Plane, Montagudet (St Germain du T.)	Retrun (de) noble César, sieur de la Roche, Bernon Pierre & Antoine, père et fils, autre Bernon Antoine, Lacaze Laurent	Noble César de Retrun et de la Roche, habitant à Saint germain du Teil, rentier des rentes et revenus du seigneur de la Roche, loze la vente faite par P.& A. Bernon, père et fils du village de la Plane et autre A.Bernon du village de Montagudet, paroisse de saint Germain du Teil, à Laurent Lacaze, tisserand de la Plane, d'un chazal de maison avec un petit tronçon de terre joignant, appelé Layrette, pour le prix de 25 livres, relevant de la directe du sr de la Roche.	témoin Jacques de Boissonade, prêtre
9611	1622/10/14	Quittance	Saint Germain du T., Montjézieu	Retrun (de) noble César, sieur de la Roche, Rotgier (maître) Guillaume, Rey (de) noble Pierre sr de Sargnac	Maître G.Rotgier et noble Pierre de Rey, sr de Sarnhac, beau-père et gendre, quittent noble César de Retrun de la somme de 900 livres dont il leur était débiteur en vertu du contrat d'accord passé entre eux, «touchant le meurtre commis et perpétré sur la personne de feu Gilbert Rotgier, fils de maître Guillaume.	témoins, noble Antoine de Jurquet, Barthélemy Jouve
9757	1623/05/30	Lods	Saint Germain du Teil	Retrun (de) noble Cezar, sr de la Roche, Grail Pierre, laboureur, Bosrain Pierre	Noble César de Retrun et de la Roche, comme rentier du château et métairies du seigneur de la Roche, loze la vente faite par Guillaume Bosrain à Pierre Grail, laboureur, d'un pièce de terre relevant de la directe du seigneur de la Roche, pour le prix de 30 livres. Fait & récit au château de la Roche	
9681	1623/02/27	Quittance & reconnaissance	le Breuilh (pin),	Reversat Etienne & Jean, père & fils, Guillaume Aldebert	G.Aldebert, du village du Breuilh, paroisse du Pin, fils de feu Jean, reconnaît avoir reçu de Etienne et Jean Reversat , père & fils, la somme de 150 livres, 2 robes et 7 bêtes à laine, en paiement de la constitution établie par lesdits Reversat au contrat de mariage de leur fille et soeur Colombe avec ledit Aldebert.	
9683	1623/02/27	Quittance & reconnaissance	Le Monteils (Pin), Le Villaret (St Germain du T.)	Reversat Etienne & Jean, père & fils, laboureurs, Evêque Jean laboureur	Etienne et Jean Reversat, père & fils, laboureurs du village de Monteils, paroisse de Pin, reconnaissent avoir reçu la somme de 60 livres de Jean Evêque laboureur du village du Villaret, paroisse de St Germain du Teil, en vertu de la constitution faite en faveur de sa fille Jeanne femme de Jean Reversat	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9637	1662/12/16	Transaction	Marvejols, La Canourgue	Rey (de) noble Bernardin, sr de Salacroup, Melhac (feu) Pierre, Sr du Montet Rodes Castain (maître) Pierre, docteur en droit	Noble Bernardin de Rey sr de Salacroup, délégataire d'un arrêt de la cour des Aydes de Montpellier rendu en 1606 en faveur de Jean Rigy (?) marchand de saint Cosme en Rouergue, dont il était créancier, à l'encontre de Pierre Melhac, Sr du Montet, de la Canourgue, condamnant ce dernier à payer à Rigy la somme de 1000 livres + 150 livres de dépends. Rigy, ayant obtenus des arrêts de saisie sur les biens de Melhac, sa fille, Marguerite de Melhac, héritière de ses biens sous bénéfice d'inventaire, femme de maître Pierre Rodes Castain, docteur en droit de Marvejols, transige avec Bernardin de Rey. ils concluent ensemble un accord aux termes duquel, Rodes Castain accepte de payer les sommes au paiement desquelles son beau-père avait été condamné. Fait à Montjézieu dans la salle du château.	présent noble Antoine de Jurquet, noble Claude de Retz sieur de Cougoussac, noble Jean de Tardieu, sieur de Prades.
9824	1623/10/29	Quittance & reconnaissance	Montjézieu	Rey (de) noble Pierre, seigneur de Sarnhac, Bonniou Guillaume, laboureur, dit Chiragol	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, habitant Montjézieu, seigneur des biens de sa femme Marie Rotgier, héritière de feu Guillaume son père, confesse avoir reçu de Guillaume Bonniou Chiragol, laboureur de Montjézieu, les meubles, cabaux et autres choses contenues au contrat d'arrentement passé par son beau père Guillaume Rotgier passé en 1618	
9710	1623/04/24	Arrentement	Montjézieu, le Pin	Rey (de) noble Pierre, seigneur de Sarnhac, Méric Georges, laboureur	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, comme mari de demoiselle Marie de Rotgier, arrente à Georges Méric, laboureur du Pin, la maison vieille, pailler, étable et jardin joignant, ci-devant baillée à Pierre Cros et Guillaume Thédenat, ainsi que l'ensemble des terres champs et vignes qu'il possède aux appartenances de Montjézieu, Montferrant, lou Villaret et Moriès, telles qu'il les avait arrentées à Etienne Masseparen. Il se réserve le pigeonnier de la maison vieille ainsi qu'une vigne au terroir de saint Jean. L'arrentement est fait pour le temps de 3 ans et contre le partage des fruits, grains et châtaignes. Pierre de Rey devra lui fournir un paire de boeufs, valant 20 livres pour le travail de la métairie ainsi qu'une vache de 20 livres ainsi qu'un cheptel de bêtes à laine. Les parties se partageront la laine des bêtes et 2 livres de fromage seront données à Rey.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9709	1623/04/24	Arrentement	Montjézieu, Peyrefiche (les Salses)	Rey (de) noble Pierre, seigneur de Sarnhac, Guillaume Bossugue	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, comme mari de demoiselle Marie «de» Rotgier, arrente à Guillaume Bossugue de Peyrefiche, paroisse des Salses, tous les prés et pasturals qu'il a aux appartenances de Peyrefiche sauf 3 prés qu'il se réserve, pour le temps de 3 ans et moyennant le prix de 33 livres par an et la quantité de 2 sétiers un quartal d'avoine.	
9691	1623/04/02	Arrentement	Montjézieu, le Breuilh (pin)	Rey (de) noble Pierre, seigneur de Sarnhac, Masseparen Etienne, laboureur	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, habitant Montjézieu, arrente à Etienne Masseparen, laboureur du village de Breuilh, paroisse de Pin, divers biens, dont sa maison avec pailler et étable attenants, ainsi que les prés et bois châtaigniers qui avait été arrentés en 1619 per feu Guillaume Rotgier, père de demoiselle Marie Rotgier sa femme, de qui il tient ses droits. L'arrentement est fait pour un temps de 3 ans et sous condition de partage des fruits et grains et 4 livres par an	Noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles & l'Espinasse, témoin
9623	1622/10/31	Obligé	Montjézieu, les Aragoux (Montjézieu)	Rotgier Guillaume, bayle de Montjézieu, Maurice Pierre, laboureur	Pierre Maurizi, laboureur du village des Aragoux, paroisse de Salmon, confesse devoir à maître Rotgier, la somme de 20 livres, issue du compte final établi entre eux concernant les censives dues à Rotgier pour le temps où il a jouit des revenus de noble David de Malhan, sieur de Grandlac.	
9775	1623/06/28	Testament	Montjézieu	Rotgier Marie	Demoiselle Marie Rotgier, femme de noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, gisant malade en son lit, lègue à son frère Antoine Rotgier, la somme de 20 livres, à Pierre et David Rotgier, ses autres frères, la somme de 100 livres à chacun, payable lorsqu'ils se marieront ou lorsqu'ils auront atteint 25 ans, 165 livres à sa soeur Isabeau Rotgier payable lorsqu'elle se mariera, 8 livres payable chaque année à sa tante demoiselle Jacqueline de Mostuéjols outre la pension qu'elle lui a déjà constituée sur ses biens et nomme son héritier son mari noble Pierre de Rey	présents Jean de Jurquet prieur des Salses, Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9653	1623/01/29	Donation	Montjézieu	Rotgier Marie, (de) noble Pierre Rey	Marie Rotgier, habitant à Montjézieu, épouse de noble Pierre de Rey, sr de Sarnhac, fille de maître Guillaume Rotgier, bayle et de demoiselle Marguerite de Mostuejols, malade et alitée, donne pour cause de mort à Jacqueline de Mostuejols, sa tante et à Ysabeau Rotgier sa soeur, ses robes et autres habits qu'elle veut qu'elles se partagent et lègue tous ses biens, dont les droits de légitimes de sa défunte mère, à son mari noble Pierre de Rey. Fait & récité dans sa maison d'habitation à Montjézieu.	
9553	1622/05/17	Transaction	Le Ségala (Pin), Monteils (Pin)	Roudier Jean & Durand, Sagnet Guillaume, laboureur	Accord trouvé entre Jean et Durand Roudier, père et fils, laboureurs du Ségala et Guillaume Sagnet, laboureur de Monteils, suite à une action introduite par les Roudier, devant la cour ordinaire du sr de Sallebusses, relative aux dommages causés par G.Sagnet à un champs des Roudier, appelé Prat Long, assis aux appartenances de Monteils, dans lequel Sagnet avait creusé un canal pour amener de l'eau à son propre champs, appelé la Combe, joignant celui des Roudier.	Présents, Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze, noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles
9714	1623/04/26	Testament	le Ségala (Pin)	Roudier Jean, laboureur	Jean Roudier, laboureur du village du Segala paroisse du Pin, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale du Pin. Il convoque au jour de sa sépulture messieurs les curés du Pin, de Salmon, du Monsatier, des Hermaux ainsi que les prêtres et chanoines de Moriès, à qui il donne, à chacun, la somme de 6 sols. Il lègue à Marguerite Roudier, femme de Jean Sagnier, laboureur des Hermaux et à Antoinette Roudier, femme de Jean Malzac, laboureur des Bories, ses filles, et à chacune, outre leur dot, la somme de 60 livres, payable en versements annuels égaux, un an après son décès jusqu'à concurrence de ladite somme. Elles renonceront à toute autre prétention sur ses biens. Il lègue à ses fils Etienne et Pierre Roudier et à chacun d'eux, la somme de 40 livres payable en 5 versements égaux à partir du premier jour de son décès. Il lègue à Catherine Germain, fille naturelle de feu Antoinette du village du Villaret, la somme de 30 livres payable lorsqu'elle se mariera. Après avoir légué la somme de 5 sols à se partager entre ses autres parents, il nomme héritier universel son fils Durand Roudier.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9718	1623/04/29	Testament	Le Ségala (Pin)	Sagnet (Sagnier) Ysabeau, femme de Hermet Jean, laboureur	paroisse du Pin, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle convoque au jour de sa sépulture, messieurs les curés du pin, de Salmon, des Salses et de Saint Germain du Teil ainsi que le frère André Bouquet, ermite de Saint Jean du Vedel et leur donne à chacun la somme de 7 sols. Elle lègue à Antoinette Hermet(te) sa fille, la somme de 90 livres ainsi que sa robe nuptiale payable la moitié au jour de son mariage, l'autre moitié en parts égales un an après. Antoinette renoncera à toute autre prétention sur ses biens. Elle lègue à Louise Hermet(te), son autre fille, la même somme de 90 livres ainsi que sa robe blanche, payable aux mêmes conditions que dessus. Elle lui donne en outre la somme de 30 livres qui lui a été léguée par feu Guillaume Malafosse du village de Ressouches. Louise renonce aussi à toute autre prétention. Elle lègue à Isabeau Thoyron(ne) sa filleule et fille de Mathieu Thoyron, une brebis, à son neveu Etienne Sagnier, fils de Guillaume du Monteils,	
9862	1623/12/20	Quittance & reconnaissance	Les Hermaux, le Ségalla (le Pin)	Sagnier Jean, laboureur Rodier Durand	Jean Sagnier, laboureur des Hermaux, reconnaît avoir reçu de Durand Rodier habitant du village du Ségalla paroisse du Pin, la somme de 47 livres et 2 robes, en vertu de la constitution faite par Jean Rodier, père de Marguerite femme de Jean Sagnier.	
9774	1623/06/25	Quittance	le Fromental (les Salses)	Sagnier Jean, laboureur, Sagnier Pierre, laboureur	Pierre Sagnier, laboureur du village de Sinières Planes, paroisse du Buisson, reconnaît avoir reçu de Jean Sagnier, dit Carrier, son frère, laboureur du Fromental, paroisse des Salses, la somme de 20 livres, en paiement de ses droits de légitime de la succession de feu Pierre Sagnier leur père	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9667	1623/02/23	Testament	Les Busses (Montjézieu),	Ségala Durand, laboureur,	Durand Ségala, laboureur du village des Busses, paroisse de Salmon, mari d'Antoinette Cavallier malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de la paroisse de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il convoque les prêtres de la paroisse au jour de sa sépulture et leur donne à chacun la somme de 10 sols, donne pour le repos des âmes du Purgatoire un mouton. Il veut que son héritier bas nommé, fasse dire 3 messes pour le repos de son âme, à la fin de la première année de son décès, il y devra faire l'aumône du pin et du vin et donner à chaque prêtre présent la somme de 5 sols. Il lègue à Guillaume, Etienne, Pierre, Laurent, Jean et Antoine, ses enfants et à chacun d'eux, la somme de 200 livres, payable pour moitié le jour où ils se marieront, l'autre moitié en versement annuels égaux de 5 livres. il lègue à Jeanne sa fille, 300 livres, 4 robes, 4 linceuls de toile, 2 couverture de laine, 5 brebis de port. Il veut que sa femme demeure avec son héritier bas nommé, lequel lui versera une pension annuelle de 4 sétiers blé, un sétiers froment, 3 émines seigle, 3 émines orge, une robe de toile tous les 3 ans, une chemise chaque année, une coupe de sel, une coupe huile de noix, 25 livres, 5 mitadenc châtaignes, le tout chaque année... il lui sera donné de plus le lait du troupeau du testateur et elle pourra prendre du bois pour son usage. Enfin, il lui donne pour son habitation, sa vie durant, la petite chambre qu'il a joignant sa maison. Après avoir légué 5 sols à se partager entre ses autres parents, il nomme héritière universelle sa fille Raymonde, puis luis substitue ses autres enfants par ordre de primogéniture.	ajout en bas d'acte; il lègue en outre à Jean et Antoine, lorsqu'ils auront 25 ans, 30 brebis de port.
9518	1622/02/06	Quittance	Les Busses (Montjézieu), Montjézieu	Ségala Durand, laboureur, Bonnieu Jeanne, veuve de Bonnenfant Jean, Rotgier Guillaume, bailli de Montjézieu	Jeanne Bonnyeue, veuve de feu Jean Bonnenfant de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de G.Rotgier, bailli de Montjézieu, agissant pour le compte de Durand Ségala, laboureur du village de Busses paroisse de Salmon, la somme de 110 livres, en paiement de la vente d'un pré sis au mandement du Villaret par Rotgier à Ségala, lequel devait cette somme à ladite Bonnieu suite à une obligation consentie en sa faveur.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9522	1622/02/20	Testament	Montjézieu	Séverac Catherine , veuve Nogaret Laurent	Catherine Séverac (Séverague), veuve de Laurent Nogaret de Montjézieu, malade et alitée, veut être enterrée en l'église de Salmon et lègue à son fils Jacques, la somme de 120 livres payable; 60 livres quand il se mariera et les 60 restant en paiements annuels égaux après son mariage, à Catherine sa fille la somme de 220 livres, 2 linceuls, une robe de drap, payable 110 livres à son mariage, le reste en paiements annuels égaux, 5 sols à partager entre ses autres parents et institue son héritière particulière son autre fille Antoinette, femme d'Etienne Cabannes de Montjézieu	Jean de Jurquet prieur des Salses témoin
9808	1623/09/30	Quittance & reconnaissance	Busses (Montjézieu), Banassac	Solignac Guillaume, laboureur Hermet Guillaume	Guillaume Hermet de la paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu de son gendre, Guillaume Solignac, laboureur du village de Busses paroisse de Salmon, la somme de 44 livres en diminution de la dot consentie par feu Jean Solignac, père de Guillaume à sa fille Ysabeau Solignac	
9541	1622/04/04	Quittance & reconnaissance	Saint Projet du Tarn, Auxilhac	Solimont Jean Boissonade Jean & Gaspard	Jean Solimont de Saint Préjet du Tarn, époux de Catherine Boissonade, confesse avoir reçu de Jean & Gaspard Boissonade, père & fils, ses beau père et beau-frère, d'Auxilhac, la somme de 30 livres qu'ils lui devaient en vertu du contrat de mariage signé lors de leur union.	
9589	1622/07/12	Obligation	Le Ginestoux (les Salses), St Germain du T.	Tardieu Jean laboureur, Pouget Guillaume, marchand	J.Tardieu, laboureur du village de Ginestoux, paroisse des Salses, confesse devoir à G.Pouget, marchand de Saint Germain du Teil, 95 livres 16 sols, pour reste du contrat d'arrentement que lui a passé G.Pouget, d'une terre contenant champs et bois, assise au Ginestoux, qu'il a acquise de Tardieu à défaut de paiement de la somme de 350 livres qui lui était due.	
9590	1622/07/12	Arrentement	Le Ginestoux (les Salses), St Germain du T.	Tardieu Jean laboureur, Pouget Guillaume, marchand	Arrentement de la terre ci-dessus, pour le temps de 3 années et pour la somme de 36 livres	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9615	1622/10/20	Obligation	Saint Germain du T., Montjézieu	Valentin Augustin, maçon, Deltour Antoine, marchand	A.Valentin, maçon de Montjézieu, confesse devoir à A.Deltour, marchand de saint Germain du Teil, 60 livres, qu'il promet de payer en 2 paiements de 30 livres chacun	
9634	1622/12/15	Obligé	Montjézieu, Auxilhac	Valentin Augustin, maçon, Solignac Jean laboureur	Jean Solignac laboureur d'Auxilhac reconnaît devoir à A.Valentin, maçon de Montjézieu, la somme de 66 livres, pour l'achat d'un mulet poil castan avec son bât garni. Solignac promet d'en payer la moitié à la prochaine foire de mai à La Canourgue et l'autre moitié à la fête de saint Michel.	
9855	1623/12/03	Quittance	Montjézieu, Moriès (le Pin)	Valmaguier Jean tisserand Caussinac Jean	Jean Caussinac, fils de feu Louis, du lieu de Moriès paroisse du Pin, reconnaît avoir eu et reçu de Jean Valmaguier, tisserand de Montjézieu, son beau frère, la somme de 24 livres comme entier paiement de ses droits de légitime que Valmaguier s'était chargé de payer le jour de son mariage avec Louise Caussinac sa femme	
9581	1622/07/04	Testament	le Moulin d'Olt (Montjézieu)	Viala Guillaume, meunier	G.Viala, meunier du moulin d'Olt paroisse de Salmon, en bonne santé, ordonne que son corps soit enterré au cimetière de Salmon, lègue 30 sols au profit des âmes du purgatoire, à sa fille Marguerite, femme de Pierre Abinal de Montjézieu, outre la dot qu'il lui a constituée, la somme de 15 livres payable 10 livres après son décès, à son autre fille Jeanne, femme de Jean Cablat d'Auxilhac, la somme de 20 sols payable un an après son décès, à Jean Maurizi, son neveu de Montjézieu, la somme de 3 livres payable un an après son décès, et lègue 5 sols à se partager entre ses autres parents. Il nomme héritière universelle sa femme Jeanne Combareilhes. Elle devra cependant à la fin de ses jours rendre l'entière de l'héritage à ses filles Jeanne & Charlotte. Il révoque en outre la donation qu'il avait faite au contrat de mariage de sa fille Claude avec Guillaume Reversat	très nombreux témoins présents
9549	1622/05/01	Obligé	La Viole (St Germain du T.), Monteils (le Pin)	Vidal Etienne, Lacas Jean	Etienne Vidal, fils de feu Antoine et de Marguerite Vidal, du village de Monteils, paroisse du Pin, reconnaît devoir à Jean Lacquas, fils de Marc Antoine, de la Viole, paroisse de st Germain, la somme de 36 livres que Vidal promet de payer d'ici un an.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9698	1623/04/08	Testament	Reilhès (Montjézieu)	Vidal Jeanne, femme de Jarrousse Robert	Jeanne Vidal, femme de Robert Jarrousse, laboureur du lieu de Reilhès, paroisse de Salmon, malade et alitée, veut que son corps soit enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon. Elle lègue à ses frères Pierre et autre Pierre Vidal, et à chacun la somme de 10 sols, à ses soeurs Anne & Jeanne, la somme de 20 sols, à sa mère Jeanne Vidal(le) la somme de 10 livres, lègue 5 sols à se partager aux autres membres de sa famille et nomme héritière universelle sa fille Anne Jarrousse à qui elle subsitue si elle venait à mourir sans enfant, son mari Robert Jarrousse puis son frère Pierre Vidal plus vieux, puis Pierre plus jeune, puis sa soeur Anne et enfin sa soeur Jeanne. Fait & récité à Reilhès dans la maison de messire Jean Aldin, juge de Peyre.	
9602	1622/09/19	Contrat de mariage	le Bergougnoux, Becques	Vidal Raymond, laboureur, Poujol Jeanne	Contrat de mariage entre Raymond Vidal, laboureur du Vergougnoux paroisse du Pin et Jeanne Poujolle du village de Becques paroisse de la Canourgue. Raymond est fils de feu Jean et d'Ysabeau Cérène (Cère), Jeanne est fille de feu Pierre et d'Antoinette Dandène (Daudé). Le futur est assisté de son Oncle Raymond Cérier, la future par sa mère et par Jean Thédenat son beau frère. Elle constitue en dot tous ses biens présents et à venir, consistant en la somme de 106 livres 17 sols, de laquelle 90 livres proviennent d'un codicille fait par noble Antoine Lynadier de Rocheminier, seigneur de la Rivière en date du 17/5/1621 et la somme de 16 livres 12 sols d'une obligation à elle consentie par Pierre Almignan, reçue en avril dernier par maître Guillaume Boissonade de Montjézieu, autre obligé en sa faveur consenti par Etienne Poujol laboureur d'Auxilhac de la somme de 8 livres 5 sols. De plus, sa mère et son oncle lui accordent sur les biens paternels, la somme de 100 livres, 2 robes en drap du pays, 1 couverture de laine, 2 linceuls, 34 bêtes à laine, 2 de poil, 2 captales, et sur les biens maternels, la somme de 40 livres. Raymond donne à sa future épouse la somme de 40 livres, sa future femme lui donnant la somme de 20 livres.	Noble Jean de Jurquet prieur des Salses et de Saint Germain du Teil, témoin

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9620	1622/10/27	Quittance & reconnaissance	Le Vergougnoux (le Pin), Becques (St Germain du T.)	Vidal Raymond, laboureur, Thédenat Jean, laboureur	K.Vidal, laboureur du Vergougnoux, confesse avoir reçu de J.Thédenat du village Becques, la somme de 50 livres en vertu de la dot constituée par Thédenat à Jeanne Poujol sa belle soeur et femme de Vidal, dans le contrat de mariage reçu par Cabrit en septembre dernier. La somme est payée tant en espèces qu'en obligations.	Becques remplacé par Imbecques sur carte IGN
9576	1622/06/25	Achat	Montjézieu	Vidal Robin, maçon, Ducel Jean, hôte	R.Vidal, vend à J.Ducel un tronçon de champs qu'il a aux appartenances de Montjézieu, relevant de la directe du sr de Canilhac, pour le prix de 30 livres.	